

Max WEBER (1864-1920)

Essais sur la théorie de la science

**Quatrième essai :
“Essai sur le sens de la « neutralité axiologique »
dans les sciences sociologiques et économiques” (1917)**

Traduction de l'Allemand et introduit
par Julien Freund

Un document produit en version numérique par Gemma Paquet, bénévole,
Professeure retraitée du Cégep de Chicoutimi
Courriel: mgpaquet@videotron.ca

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>
Une bibliothèque fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay, sociologue

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Gemma Paquet, bénévole, professeure à la retraite du Cégep de Chicoutimi à partir de :

Max WEBER

Essais sur la théorie de la science

[Un recueil d'articles publiés entre 1904 et 1917]

Quatrième essai :
"Essai sur le sens de la « neutralité axiologique »
dans les sciences sociologiques et économiques" (1917)

Une édition numérique réalisée à partir de l'ouvrage **Essais sur la théorie de la science**. Traduit de l'Allemand et introduit par Julien Freund. Paris : Librairie Plon, 1965, 539 pages. Collection : Recherches en sciences humaines.

Un recueil d'essais publiés entre 1904 et 1917.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 2 août 2006 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Table des matières

Note du traducteur

Introduction du traducteur

Premier essai : “L’objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales ” (1904)

I.

II.

Deuxième essai : “ Études critiques pour servir à la logique des sciences de la culture ” (1906)

1. Éléments pour une discussion des idées d’Édouard Meyer
2. Possibilité objective et causalité adéquate en histoire

Troisième essai : “ Essai sur quelques catégories de la sociologie compréhensive ” (1913)

1. Signification d’une sociologie « compréhensive ».
2. Rapport entre la sociologie compréhensive et la psychologie.
3. Rapport entre la sociologie compréhensive et la dogmatique juridique
4. L’activité communautaire
5. Socialisation et activité sociétaire
6. L’entente
7. Institution et groupement

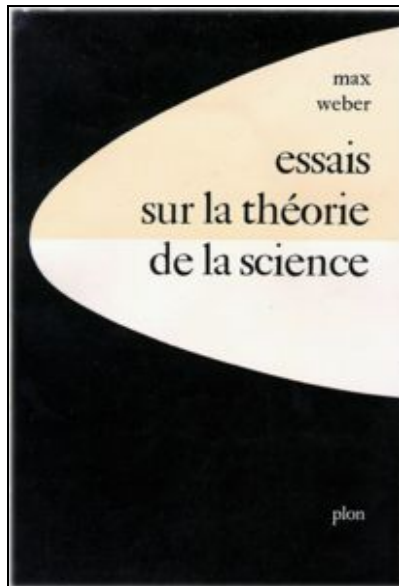
Quatrième essai : “ Essai sur le sens de la « neutralité axiologique » dans les sciences sociologiques et économiques ” (1917)

Notes du traducteur pour le quatrième essai.

MAX WEBER

ESSAIS SUR LA THÉORIE DE LA SCIENCE

TRADUITS DE L'ALLEMAND ET INTRODUITS PAR JULIEN FREUND



Paris, *Librairie Plon*, 1965, 539 pp. *Collection : Recherches en sciences humaines, no 19.*

Les essais publiés ici sont tirés des
Gesammelte Aufsätze zur *Wissenschaftslehre*
2. Aufl. (Tübingen, Mohr, 1951).

Quatrième essai ¹

Essai sur le sens de la « neutralité axiologique » dans les sciences sociologiques et économiques ²

Par Max Weber
[1917]

[Retour à la table des matières](#)

-
- ¹ Les appels de notes avec des lettres en minuscules (a, b, c...) sont celles de Max Weber, les autres, en chiffres arabes (1, 2, 3), sont celles du traducteur. JMT.
- ² Cet essai est une refonte d'un compte rendu, imprimé d'après un manuscrit (127) qui était destiné à une discussion intérieure au sein du comité de *l'Association de Politique sociale* (1913) (128). J'ai supprimé autant que possible les considérations qui ne pouvaient intéresser que les membres de cette association et j'ai développé plus longuement celles qui concernent la méthodologie générale. Parmi les autres rapports présentés lors de cette discussion, il y eut celui du professeur Spranger, qui a été publié dans le *Schmollers Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft* (129). J'avoue que je tiens ce travail d'un philosophe, que j'estime personnellement, pour extrêmement faible, parce qu'il ne contribue en rien à la clarté du problème. J'éviterai cependant toute polémique avec lui, ne serait-ce que pour une raison de place, et ne présenterai que ma propre position (130).

[475] Sauf indication contraire et à moins que le sens n'apparaisse clairement de lui-même, nous entendons par « évaluation » [Wertung], l'appréciation [*Be-wertung*] pratique d'un phénomène sur lequel notre activité peut exercer une influence en adoptant à son égard une attitude d'approbation ou de désapprobation. La question de la « neutralité » d'une science déterminée à l'égard d'évaluations de cette sorte (donc un problème qui porte sur la validité et le sens d'un principe logique) n'est en rien identique à cette autre, totalement différente, que nous traiterons en premier lieu : *doit-on* ou non, au cours d'une *leçon universitaire*, « *professer* » des évaluations pratiques fondées sur une conception éthique, sur des idéaux culturels ou, en général, sur une conception du monde ? Cette question ne se laisse pas discuter scientifiquement. En effet, elle dépend elle-même, somme toute, d'évaluations pratiques et, de ce fait, elle ne peut être résolue définitivement. Pour ne citer que les opinions extrêmes, on soutient :

a) le point de vue suivant lequel la distinction entre les faits que l'on peut démontrer d'une façon purement logique ou établir de façon purement empirique, d'une part, et les évaluations pratiques, éthiques ou encore celles qui sont de l'ordre des conceptions du monde, d'autre part, est justifiée, mais que néanmoins (ou peut-être même pour cette raison) ces deux catégories de problèmes ont leur place dans une leçon universitaire ;

b) le point de vue qui préconise que, même si [476] cette distinction *résiste* à une élaboration logique rigoureuse, il est cependant recommandé d'écarter autant que possible dans une leçon toutes les questions pratiques de valeurs.

Le point de vue (b) me semble inacceptable. En particulier, la distinction que l'on fait fréquemment dans nos disciplines entre les évaluations pratiques de l'ordre de la politique des partis et celles qui ont un autre caractère me semble absolument irréalisable. Elle est seulement propre à masquer aux auditeurs la portée pratique de la prise de position que l'on suggère. Au demeurant, l'idée selon laquelle il conviendrait de faire « taire toute passion » dans une chaire universitaire et qu'en conséquence il faudrait éliminer tout sujet qui risquerait de faire naître d'« ardentes discussions » ne pourrait être, au cas où l'on se permettrait une fois d'exprimer en chaire une évaluation, qu'une opinion de bureaucrate que tout professeur indépendant devrait repousser. Parmi les professeurs qui croyaient *ne pas* pouvoir renoncer aux évaluations pratiques au cours de discussions empiriques, les plus supportables furent précisément les plus passionnés - par exemple Treitschke ou également, en son genre, Mommsen (131). En effet, c'est justement la force de l'accent passionnel qui donne pour le moins à l'auditeur l'occasion de mesurer, *pour sa part*, combien la subjectivité de l'évaluation du professeur a contribué à brouiller ses constatations et de faire pour lui-même ce que le tempérament interdisait au professeur. On sauvegarderait ainsi l'action du pathos authentique sur l'âme des jeunes que, je le suppose, les partisans des évaluations

pratiques voudraient bien assurer, sans cependant déformer l'esprit des auditeurs par une confusion des différentes sphères, ainsi qu'il arrive nécessairement quand on noie dans la même et froide absence de tempérament la constatation de faits empiriques et l'invitation à une prise de position pratique devant les grands problèmes de la vie.

Le point de vue (*a*) ne me semble acceptable, même du propre point de vue subjectif de ses éventuels partisans, qu'à la *seule et unique condition* que le professeur se fasse dans chaque cas particulier, au risque de diminuer l'attrait de son cours, un devoir inconditionnel de faire prendre conscience clairement et sans faiblesse à son auditoire, et chose capitale, de prendre surtout *lui-même* conscience de ce qui dans son exposé résulte d'un raisonnement purement logique ou d'une constatation purement empirique des faits et de ce qui relève d'une évaluation pratique. Il me semble que cette servitude [477], constitue directement un devoir de probité intellectuelle, si l'on admet l'hétérogénéité des deux sphères; en ce cas, il s'agit du minimum absolu à exiger.

Doit-on ou non faire *en général* (sous les réserves indiquées) des évaluations pratiques dans un amphithéâtre? Cette question ressortit de son côté à la politique pratique de l'enseignement supérieur et pour cette raison on ne peut finalement la résoudre qu'en fonction des tâches que l'individu pense devoir assigner aux universités sur la base de *ses propres* évaluations pratiques. Celui qui prétend que l'université, aussi bien que lui-même, *en vertu* de sa propre qualification professionnelle, doit aujourd'hui encore jouer le rôle universel qui consiste à marquer les hommes d'une certaine empreinte et à propager certaines doctrines politiques, éthiques, culturelles ou autres, adoptera une attitude différente de celui qui croit devoir affirmer (en en tirant les conséquences) que dans les salles de cours on ne peut exercer une influence réelle et précieuse qu'en donnant aux étudiants une formation de *spécialiste* (132), grâce à des maîtres qualifiés dans leur domaine, de sorte que la « probité intellectuelle » serait la seule vertu spécifique qu'il faille inculquer aux étudiants. Les raisons dernières que l'on peut invoquer en faveur de la première thèse sont aussi nombreuses et variées que celles en faveur de la seconde. On peut en particulier justifier la dernière (que je partage personnellement) en accordant à la « spécialisation » une importance extrême ou, inversement, en ne lui attribuant qu'une valeur tout à fait modeste. Non point qu'il s'agirait par exemple de faire, autant que possible, de tous les hommes de purs « spécialistes » dans le sens profond du terme, mais parce qu'on veut au contraire éviter qu'on mette dans le même sac les décisions ultimes, éminemment personnelles qu'un homme doit prendre en conscience, et la spécialisation -indépendamment de l'importance qu'on attribue à celle-ci non seulement dans l'éducation générale de la réflexion, mais aussi, indirectement, dans la discipline personnelle et l'attitude morale du jeune homme - et enfin parce que l'on désire que l'auditeur cherche sa solution dans un examen de conscience personnel et non en accueillant une suggestion proposée en chaire.

Le préjugé favorable du professeur von Schmoller (133) pour les évaluations dans les leçons universitaires m'est personnellement: tout à fait compréhensible en tant qu'il est l'écho d'une grande époque qu'il a contribué à créer de concert avec ses amis. je pense cependant qu'il ne saurait lui échapper [478] que sur un point essentiel les conditions réelles se sont de nos jours considérablement modifiées pour la jeune génération. Il y a quarante ans, on trouvait large ment répandue dans le monde des spécialistes de notre discipline la croyance que, parmi les diverses prises de position possibles dans le domaine des évaluations d'ordre pratique et politique, il n'y avait finalement qu'une seule qui devait être juste, à savoir la position *éthique* (il faut reconnaître que von Schmoller n'a jamais été qu'un partisan très prudent de ce point de vue.) Or, de nos jours, comme on peut aisément le constater, cette opinion n'a plus cours parmi les partisans des évaluations dans une leçon universitaire. On ne justifie plus la légitimité de celles-ci au nom d'une exigence éthique dont, par ailleurs, les postulats de justice (relativement) simples n'avaient ou semblaient n'avoir, aussi bien en ce qui concerne la nature de leurs fondements ultimes que de leurs conséquences, qu'un caractère (relativement) élémentaire et avant tout (relativement) impersonnel, du fait qu'ils étaient sans équivoque spécifiquement *suprapersonnels*. On les fonde (en vertu d'un développement inévitable) sur un bouquet multicolore d'« évaluations culturelles », et en vérité sur un ensemble de *prétentions* subjectives à l'égard de la culture et pour tout dire sur le prétendu « droit à la personnalité » du savant. De toutes les sortes de prophéties, la *prophétie professorale* ainsi teintée de « personnalité » est la seule qui soit vraiment insupportable. On peut s'indigner contre ce point de vue, mais, parce qu'il « comporte » à son tour une évaluation pratique, on ne saurait le réfuter.

C'est quand même une situation sans précédent, de voir de nombreux prophètes accrédités par l'État, qui, au lieu de prêcher leur doctrine dans la rue, dans les églises et autres endroits publics ou bien, en privé, dans des conventicules de croyants choisis personnellement et qui se reconnaissent comme tels, s'arrogent le droit de débiter du haut d'une chaire, au « nom de la science », des verdicts décisifs sur des questions touchant la conception du monde, en profitant de ce que, par un privilège de l'État, la salle de cours leur garantit un silence soi-disant objectif, incontrôlable, qui les met soigneusement à l'abri de la discussion et par suite de la contradiction. Il y a un vieux principe, dont Schmoller s'est fait un jour l'ardent défenseur, qui exige que ce qui se passe dans une salle de cours doit échapper à la discussion publique. Bien qu'il soit possible que cette façon de voir s'accompagne incidemment de certains inconvénients, on admet apparemment, et personnellement je partage cet avis, que le « cours » [479] devrait être autre chose qu'un « discours » et que la sévérité impartiale, l'objectivité et la lucidité d'une leçon professorale ne pourraient que pâtir, du point de vue pédagogique, de l'intervention de la publicité, du genre journalistique par exemple. Il semble en tout cas que le privilège de l'absence de contrôle ne saurait convenir que dans le seul domaine de la pure qualification du professeur comme spécialiste. Or, il n'y a point de qualification de spécialiste ès prophéties personnelles, par conséquent ce

privilège perd en ce cas sa raison d'être. Mais, avant tout, l'absence de contrôle ne doit pas servir à exploiter la condition de l'étudiant qui, à cause de son avenir, est forcé de fréquenter certains établissements scolaires et de suivre les leçons des professeurs qui y enseignent, pour essayer de lui inculquer, à l'abri de toute contradiction, en plus des éléments dont il a besoin pour sa carrière (éveil et formation de ses dons d'intelligence et de sa pensée, et aussi acquisition de connaissances), une soi-disant « conception du monde » personnelle au professeur, qui est certes parfois très intéressante (mais souvent aussi parfaitement indifférente).

Comme n'importe qui, le professeur dispose d'autres moyens pour propager ses idéaux pratiques, et s'il ne les possède pas, il peut aisément se les procurer, dans les formes appropriées, s'il veut s'en donner loyalement la peine, ainsi que l'expérience le prouve. Mais le professeur en tant que professeur ne devrait pas avoir la prétention de vouloir porter dans sa giberne le bâton de maréchal de l'homme d'État (ou du réformateur culturel), comme cela arrive quand il profite de sa chaire, à l'abri de toute tourmente, pour exprimer ses sentiments d'homme politique (ou de politique culturelle). Il peut (et doit) faire ce que son Dieu ou démon lui commande, par les voies de la presse, des réunions publiques, des associations ou de l'essai littéraire, bref sous une forme qui est également accessible à n'importe quel autre citoyen. Un étudiant devrait apprendre de nos jours, avant toute chose, de ses professeurs, la capacité

1) de s'acquitter avec simplicité d'une tâche donnée,

2) de reconnaître d'abord les faits, même et précisément ceux qui lui semblent personnellement désagréables, et de savoir faire la distinction entre la constatation des faits et la prise de position valorisante,

3) de soustraire sa propre personne pour servir une cause et par suite de réprimer avant tout le besoin de faire étalage inopportunément de ses propres goûts et autres impressions personnelles. Il me semble que tout cela a aujourd'hui un caractère incomparablement plus urgent qu'il y a quarante ans où, au fond, le problème ne se posait pas du tout sous cet [480] angle.

Il n'est pas vrai - bien qu'on ait affirmé le contraire - que la « personnalité » constituerait ou devrait constituer une « unité » au sens où elle pourrait pour ainsi dire courir le risque de se perdre si on ne la met pas en évidence en toute occasion (134). Quelle que soit la tâche *professionnelle*, la *cause* [Sache] que l'on sert revendique son propre droit et exige qu'on l'accomplisse en respectant ses lois. Quelle que soit la tâche professionnelle, celui à qui elle est posée est obligé de se limiter et d'exclure tout ce qui est étranger à la cause, la plupart du temps la haine et l'amour personnels. Et il n'est pas *vrai* non plus que la force d'une personnalité ne s'enrichit que si en toute occasion elle s'inquiète, en premier lieu, de la « note personnelle » qui n'est propre qu'à elle. Il est au contraire à souhaiter que justement la nouvelle génération s'habitue de nouveau avant tout à l'idée que le fait d'

« être une personnalité » est une chose que l'on ne saurait vouloir de propos délibéré et qu'il n'y a qu'une voie pour (peut-être!) le devenir : le dévouement sans réserves à une « cause », quelles que soient, dans le cas particulier, sa figure et les « exigences quotidiennes » qui en découlent. C'est commettre une faute de goût que d'embrouiller les analyses positives de sa spécialité avec les questions d'ordre personnel. On ne fait que dépouiller la notion de « vocation » de l'unique sens important qui lui reste de nos jours, si l'on n'opère pas personnellement la limitation [*Selbstbegrenzung*] qu'elle exige. Quand bien même le culte de la personnalité à la mode essaie de vivoter sur le trône (135), dans les bureaux ou dans les chaires d'université - il produit sans doute extérieurement presque toujours un grand effet, mais intérieurement il n'est jamais qu'un signe de petitesse et partout il ne fait que nuire à la cause. Cela dit, j'espère qu'il n'est pas nécessaire de préciser spécialement que les adversaires dont s'occupe cet exposé n'ont à coup sûr rien de commun avec cette sorte de culte de la personnalité pour la personnalité. Tantôt ils voient les devoirs d'un professeur d'université sous un autre jour, tantôt ils se proposent d'autres buts pédagogiques que je respecte, mais que je ne partage point. Pourtant, il faut considérer non seulement leurs intentions, mais aussi la manière dont l'attitude qu'ils légitiment de leur autorité agit forcément sur une génération, à la faveur de la prédisposition fortement développée et au surplus inévitable à surestimer leur propre importance.

Finalement, il est à peine besoin d'insister spécialement sur le fait que parmi les prétendus *adversaires* de la liberté de faire en chaire des évaluations (politiques) quelques-uns sont moins que tout autre habilités à invoquer le principe de l'exclusion des « jugements de valeur », qu'au surplus ils entendent souvent fort mal, en vue de discréditer les discussions portant sur des problèmes de politique culturelle et sociale qui ont lieu publiquement, *en dehors* [481] des salles de cours. En raison de l'existence incontestable d'éléments tendancieux et pseudo-indépendants à l'égard des valeurs qui sont au surplus encouragés dans nos disciplines par des groupes d'intérêts puissants, tenaces et conscients de leur but, on comprend sans aucun doute qu'un certain nombre de savants, parfaitement indépendants de caractère, persistent de nos jours à faire des évaluations dans leurs leçons, parce qu'ils sont trop fiers pour participer à cette singerie d'une apparente « neutralité axiologique ». Malgré cela, je crois personnellement qu'il faudrait faire ce qui (à mon avis) est juste et que les évaluations pratiques d'un savant auraient davantage de poids s'il se contentait de les soutenir dans les occasions adéquates, en dehors des salles de cours, surtout si l'on sait qu'il s'en tient rigoureusement à ne parler dans ses leçons que de ce qui correspond à sa fonction. Il est vrai que toutes ces considérations sont à leur tour des évaluations pratiques et pour cette raison on ne saurait leur donner une solution définitive.

De toute façon, il n'est, à mon avis, qu'une façon conséquente de revendiquer *en principe* le droit de faire en chaire des évaluations : accorder en même temps à toutes les opinions partisans la possibilité de se faire valoir dans une salle de

cours ³. Malheureusement quand on insiste chez nous sur le droit du professeur à faire en chaire des évaluations, on entend d'ordinaire le principe justement opposé à celui de la représentation égale de toutes les tendances (y compris les plus « extrêmes » possibles). Évidemment Schmoller restait par exemple, de son point de vue personnel, conséquent avec lui-même, lorsqu'il déclarait que les « marxistes et le groupe de Manchester » n'étaient pas qualifiés pour occuper une chaire universitaire, bien que personnellement il n'ait jamais commis l'injustice d'ignorer les travaux *scientifiques* que ces cercles ont [482] accomplis. En vérité, nous touchons ici aux points à propos desquels je n'ai jamais pu, personnellement, suivre notre vénéré maître. Il est, en effet, manifeste qu'on n'a pas le droit de revendiquer d'une haleine la liberté de faire en chaire des évaluations et, de l'autre côté - au moment où il faut en tirer les conséquences - donner à entendre que l'université est une institution étatique destinée à former des fonctionnaires animés par le « loyalisme à l'égard de l'État ». De cette manière on ferait de l'université non plus une « institution pour spécialistes » (ce qui semble être tellement dégradant aux yeux de nombreux enseignants), mais une sorte de séminaire pour prêtres - sans cependant pouvoir lui attribuer la dignité religieuse. On a enfin également cherché à inférer par voie purement « logique » l'existence de certaines limites à la liberté de faire des évaluations. Un de nos juristes les plus éminents déclarait un jour, alors qu'il protestait *contre* l'exclusion des socialistes des chaires universitaires, qu'il lui était toutefois impossible d'accepter qu'un « anarchiste » occupât une chaire d'une faculté de droit, étant donné que celui-ci nie en général la validité du droit comme tel - et cet éminent juriste considérait manifestement cet argument comme décisif (136). je suis personnellement de l'avis exactement inverse. En effet, il n'y a pas de doute qu'un anarchiste peut être un bon connaisseur du droit. Et s'il l'est, le point archimédéen, pour ainsi dire, où il se trouve placé en vertu de sa conviction objective - pourvu qu'elle soit authentique - et situé *en dehors* des conventions et des présuppositions qui paraissent si évidentes à nous autres, peut lui donner l'occasion de découvrir dans les intuitions fondamentales de la théorie courante du droit une problématique qui échappe à tous ceux pour lesquels elles sont par trop évidentes. En effet, le doute le plus radical est le père de la connaissance.

Il incombe tout aussi peu au juriste de « prouver » la valeur des biens culturels dont l'existence est liée à la permanence d'un « droit » qu'au médecin de démontrer qu'il vaut la peine de chercher à prolonger en toutes circonstances la vie hu-

³ Il n'est nullement possible de considérer comme satisfaisant le principe qui en Hollande délie jusqu'aux professeurs des facultés de théologie de l'obligation d'une profession de foi confessionnelle et qui garantit la liberté totale de fonder une université à condition de remplir les conditions suivantes: garantie financière, observance des prescriptions concernant la qualification de ceux qui postulent une chaire, et droit pour tout homme privé de fonder une chaire et d'y présenter son candidat. En effet, ce système donne une prime à ceux qui possèdent une fortune et par surcroît aux organisations autoritaires qui se trouvent au pouvoir. Pour autant que je sache, il n'y a que les milieux cléricaux qui ont, jusqu'à présent, fait usage de ces privilèges.

maine. Ni l'un ni l'autre ne sont d'ailleurs en mesure d'apporter la preuve avec les moyens qui leur sont propres. Si l'on voulait faire de la chaire universitaire un lieu pour discussions pratiques sur des valeurs, il est manifeste qu'on serait obligé d'y tolérer sans entraves la libre discussion des questions de principe fondamentales, à partir de n'importe quel point de vue. Est-il possible d'accorder cela ? La nature des rapports politiques *exclut* justement de nos jours des chaires universitaires allemandes la discussion des problèmes de valeur d'ordre pratique ou politique qui sont précisément les plus déterminants et les plus importants. Celui qui place sans réserves les intérêts de la nation au-dessus de *toutes* les institutions, se [483] heurtera par exemple à la question centrale et essentielle suivante : la conception qui prévaut actuellement en Allemagne concernant la position de l'empereur est-elle conciliable avec les intérêts mondiaux de la nation et les moyens de la guerre et de la diplomatie qui permettent de les sauvegarder ? Ce ne sont pas toujours les plus mauvais patriotes ni non plus uniquement les adversaires de la monarchie qui inclinent actuellement à répondre négativement à cette question et qui croient que l'on ne pourra obtenir des résultats durables dans ces deux domaines tant qu'on n'aura pas procédé à des réformes très profondes (137). Or, personne n'ignore qu'il n'est pas possible dans les universités allemandes de discuter en toute liberté de ces questions vitales pour la nation ⁴. Face à cette situation qui bannit en permanence des chaires la liberté de discuter les questions décisives concernant les évaluations pratiques et politiques, il me semble qu'il n'y a qu'une attitude qui convienne à la dignité d'un représentant de la science : garder *également le silence* sur les problèmes de valeur qu'on l'autorise avec beaucoup de bienveillance à traiter.

On ne saurait confondre d'aucune manière la question (qu'on ne peut résoudre définitivement parce qu'elle est conditionnée par des évaluations) : peut-on, faut-il ou doit-on se faire l'avocat d'évaluations pratiques dans une *leçon* ? et la discussion purement *logique* sur le rôle que les évaluations jouent dans les disciplines empiriques telles que la sociologie et l'économie politique. Cette confusion ne pourrait que porter préjudice à l'objectivité dans la discussion du véritable problème logique dont la solution ne fournit en soi aucune indication pour résoudre la question posée ci-dessus, sauf en ce qui concerne l'aspect purement logique qui exige des enseignants la clarté et la nécessité de faire une distinction explicite entre ces deux sphères hétérogènes de problèmes.

En outre, je ne voudrais pas non plus ouvrir une discussion sur la « difficulté » de séparer la constatation empirique et l'évaluation pratique. C'est chose difficile. Nous tous, le signataire de ces lignes qui se fait l'avocat de cette exigence aussi bien que d'autres, nous nous y heurtons sans cesse. Pour le moins, les partisans de l'économie politique dite à tendance *éthique* devraient savoir que la loi morale est,

⁴ Ce n'est pas une particularité propre seulement à l'Allemagne. Il existe également, sous une forme avouée ou camouflée, une limitation de fait dans presque tous les pays. La différence ne porte que sur la sorte de problèmes axiologiques que l'on exclut.

elle aussi, irréalisable et pourtant elle passe pour « obligatoire ». Un examen de conscience pourrait peut-être montrer qu'il est tout particulièrement difficile de s'acquitter de ce postulat parce que nous [484] ne *renonçons* jamais qu'à contre-cœur à entrer dans le jeu si intéressant des évaluations, d'autant plus qu'elles nous donnent l'occasion d'ajouter notre « note personnelle » tellement excitante. Tout enseignant pourra constater que le visage des étudiants s'illumine et que leurs traits se tendent dès qu'il commence à « faire profession » de sa doctrine personnelle, ou encore que le nombre des auditeurs à son cours croit d'une façon extrêmement avantageuse lorsque les étudiants s'attendent à ce qu'il va parler de la sorte. En plus, tout professeur sait que la concurrence dans la fréquentation des cours fait que l'université donne souvent la préférence à un prophète, si petit soit-il, qui remplit les amphithéâtres et écarte le savant, si grand soit-il, qui s'en *tient à sa matière* - à moins que la prophétie ne s'éloigne par trop des évaluations qui passent chaque fois pour normales du point de vue des conventions ou de la politique. Seul le prophète pseudo-indépendant à l'égard des valeurs, soutenu par des intérêts matériels puissants, possède des chances supérieures, à cause de l'influence de ces intérêts sur les pouvoirs publics. Je considère tout cela comme très fâcheux et, pour cette raison, je ne puis me déclarer d'accord avec ceux qui affirment qu'en excluant les évaluations pratiques on fait preuve d'« étroitesse d'esprit » et qu'on n'aboutit qu'à rendre les cours « ennuyeux ». Je ne tiens pas à aborder la question de savoir si les cours qui portent sur l'objet d'une spécialité empirique doivent chercher à être avant tout « intéressants », bien que pour ma part je craigne que la faveur des étudiants, acquise au prix de la note personnelle par trop intéressante, ne leur fasse perdre à la longue le goût du travail modeste mais positif.

Je voudrais également reconnaître sans entrer dans la discussion que le schéma connu du «laisser parler les faits » peut justement, sous *prétexte* d'éliminer les évaluations pratiques, les susciter d'une façon particulièrement suggestive. Les meilleurs représentants de notre éloquence parlementaire et électorale opèrent en utilisant cette formule - d'une façon parfaitement légitime étant donné leurs buts. Mais je ne veux pas perdre mon temps à expliquer que dans une université elle constituerait justement, du point de vue de la nécessité de distinguer les deux sphères de problèmes, le plus déplorable de tous les abus. Le fait qu'un simulacre déloyal dans l'accomplissement du devoir se donne pour la réalité n'est pas encore une critique de ce devoir lui-même. Tout cela tend justement à inviter le professeur qui croit ne pas pouvoir renoncer à faire des évaluations pratiques, de les *présenter clairement* comme telles à ses élèves et surtout à *lui-même*.

[485] Il y a enfin une dernière conception qu'il faut combattre de la façon la plus farouche, bien qu'on la rencontre assez fréquemment, c'est celle qui estime que la méthode qui conduit à l'« objectivité » scientifique consisterait en un équilibre entre les différentes évaluations antagonistes, sous la forme d'une sorte de compromis politique. Non seulement la « ligne moyenne » est *tout aussi peu* démontrable scientifiquement avec les moyens propres aux disciplines empiriques

que celle des évaluations les plus « extrêmes », mais dans la sphère de l'évaluation elle est *normalement* la moins univoque (138). Ce procédé n'a pas sa place dans une chaire universitaire, mais dans les programmes politiques, dans les bureaux de l'administration ou au Parlement. Les sciences, qu'elles soient normatives ou empiriques, ne peuvent rendre aux hommes politiques ou aux partis concurrents qu'un *seul* service, il est vrai inestimable : leur indiquer

1) que face à tel problème pratique il n'est *possible de concevoir* que telles ou telles prises de position « ultimes » différentes, et

2) que la situation dont il faut tenir compte au moment de choisir entre ces positions se présente de telle et telle façon. Cela dit, nous pouvons aborder notre « véritable » problème.

Le concept de « jugement de valeur » a donné lieu à un immense malentendu et surtout il a suscité une controverse terminologique, donc parfaitement stérile, qui ne contribue manifestement en rien à la solution du problème. Ainsi que nous l'avons indiqué au début de cet article, il est indiscutable que, lorsque nos disciplines disputent des jugements de valeur, elles s'occupent d'évaluations *pratiques* et de faits sociaux que l'on considère pratiquement comme souhaitables ou non souhaitables pour des raisons éthiques, culturelles et autres. Malheureusement lorsque j'écrivais dans des travaux antérieurs que la science se propose d'atteindre :

1) des résultats « appréciable » [*wertvoll*], ce qui veut dire *justes* logiquement et évalués objectivement, et

2) des résultats « appréciables », ce qui veut dire, *cette fois, importants* au sens de l'intérêt scientifique, et qu'en outre le choix du sujet implique déjà en lui-même une évaluation - ces déclarations ont donné lieu très sérieusement, malgré mes explications, à des « objections »⁵. De même a surgi sans cesse le malentendu puissant et presque inconcevable qui me fait grief d'avoir affirmé [486] que la science empirique ne saurait traiter les évaluations « subjectives » des êtres humains comme *objet* de ses recherches (alors que la sociologie en général et la théorie du marginalisme en économie politique reposent justement sur la présupposition inverse). En réalité il s'agit là exclusivement de l'exigence extrêmement

⁵ Il faut me référer ici à ce que j'ai dit dans de précédents articles, principalement dans les études intitulées *Die Objektivität sozialwissenschaftlicher und sozialpolitischer Erkenntnis*, pp. 146 et suiv., *Kritische Studien*, pp. 215 et suiv. et *R. Stammler's Oberwindung der materialistischen Geschichtsauffassung* pp. 291 et suiv. (Il est évidemment possible que telles ou telles formules que j'y ai adoptées pèchent parfois par insuffisance de rigueur, mais cela ne devrait pas modifier les éléments essentiels de la question.) En ce qui concerne l'impossibilité de donner une solution définitive à certaines évaluations ultimes dans un domaine important, je recommande entre autres l'ouvrage de G. Radbruch, *Einführung in die Rechtswissenschaft* (20 édit. 1913). Je ne suis pas toujours d'accord avec cet auteur sur tous les points, mais cette divergence n'a aucune importance pour le problème qui est ici en question.

triviale qui impose au savant ou au professeur de faire *absolument la distinction*, puisque ce sont deux séries de problèmes tout simplement hétérogènes, entre la constatation des faits empiriques (y compris le comportement « évaluatif » [wertend] des êtres humains subjectifs qu'on étudie) et *sa propre* prise de position évaluative de savant qui *porte un jugement* [beurteilen] sur des faits (y compris les éventuelles « évaluations » des êtres empiriques qui deviennent l'objet de son étude), en tant qu'il les considère comme désirables ou désagréables et adopte en ce sens une attitude « appréciative » [bewertende].

Dans une étude par ailleurs appréciable, un écrivain expose l'idée qu'un savant pourrait également considérer ses propres évaluations comme des « faits » et en tirer les conséquences. Si l'idée que vise cet auteur est indubitablement correcte, l'expression choisie donne lieu à des contresens. Il est évident qu'avant un débat, les participants peuvent au préalable se mettre d'accord pour considérer comme « présupposition » de leurs discussions une mesure pratique déterminée (par exemple la nécessité de faire supporter uniquement aux classes possédantes les frais qu'entraîne l'augmentation des effectifs d'une armée), pour ne délibérer que des *moyens* susceptibles de donner à cette mesure son effet. Cela est souvent très commode. Cependant on ne qualifie pas de « fait » cette sorte d'intention pratique présupposée en commun; ce n'est qu'une « fin posée a priori ». Pour saisir que nous sommes en présence de deux choses effectivement différentes, il suffit d'ouvrir le débat sur les « moyens », à moins que le « but que l'on présuppose » comme indiscutable soit aussi concret que celui d'allumer, à l'instant même, un cigare. Dans ce dernier cas il est très rare que l'on ait à discuter même des moyens. Mais dans presque *tous* les cas où le projet est formulé d'une façon générale, au sens de l'exemple que nous avons choisi, on constatera par expérience qu'au moment de délibérer des moyens, non seulement les différents participants auront compris chacun tout autre chose sous cette un apparemment univoque, mais surtout il peut arriver que chacun veuille exactement la *même* fin pour des raisons dernières extrêmement diverses et que cette divergence influe sur la discussion des moyens. Mais laissons cela de côté. En effet, il n'est sans doute encore venu à l'idée de personne de contester que l'on peut partir d'une fin déterminée, voulue [487] en commun, pour ne délibérer que des moyens les plus commodes pour l'atteindre et que ce débat *peut* ensuite donner lieu à une discussion qu'il faut résoudre par des voies purement empiriques. En effet, ce qui se trouve ici en débat, c'est le choix des fins (et non celui des moyens quand la fin est établie), par conséquent non point en quel sens l'évaluation qu'un individu prend comme base de son action peut être considérée comme un « fait », mais en quel sens elle peut devenir l'objet d'une critique scientifique. Si on refuse de s'en tenir à cela, toute discussion devient inutile.

A dire vrai, il n'est nullement question de discuter ici dans quelle mesure des évaluations pratiques, en particulier celles d'ordre éthique, peuvent prétendre à une dignité *normative*, c'est-à-dire prendre un autre caractère que la question posée par l'exemple suivant : faut-il préférer les brunes ou les blondes ? ou par d'au-

tres jugements subjectifs analogues du goût (139). Ces problèmes appartiennent à la philosophie des valeurs, non à la méthodologie des disciplines empiriques. Ce qui seul importe dans ce dernier cas, c'est que d'une part la validité d'un impératif pratique entendu comme norme et d'autre part la validité de vérité d'une constatation empirique d'un fait sont deux choses absolument hétérogènes au niveau de la problématique, de sorte que l'on porte préjudice à la dignité de *l'une et l'autre* de ces deux sphères si on méconnaît leur distinction et si on cherche à les confondre. A mon avis, cette erreur a été commise fréquemment, en particulier par le professeur Schmoller⁶. La vénération que je porte à cet éminent maître m'interdit précisément de passer sous silence les points sur lesquels je ne crois pouvoir être d'accord avec lui.

Tout d'abord je voudrais m'élever contre la prétention des partisans de la neutralité axiologique qui voient dans le simple fait des variations historiques et singulières, au niveau des prises de position valorisantes chaque fois en vigueur, une preuve en faveur du caractère inévitablement « subjectif » de la morale. Même la détermination empirique des faits est l'objet de contestations, et il arrive souvent qu'on s'accorde en général plus facilement sur la nécessité de regarder un individu comme une canaille que sur l'interprétation à donner d'une inscription mutilée (et cela précisément parmi les spécialistes). L'hypothèse de Schmoller (140) selon laquelle on assisterait à une unanimité [488] conventionnelle croissante dans toutes les confessions et chez tous les hommes sur les principaux points des évaluations pratiques est en opposition radicale avec mon impression personnelle. Toutefois, cela ne me semble pas avoir d'importance pour le thème en question. La conception à combattre dans tous les cas est celle qui considère que, du point de vue scientifique, on pourrait se contenter de l'évidence effective, consacrée par une convention, de certaines prises de position pratiques, si répandues soient-elles. La science me semble remplir une fonction spécifiquement inverse : elle fait de ce qui est évident par convention un *problème*. C'est d'ailleurs ce que Schmoller et ses amis avaient eux-mêmes fait en leur temps. En outre, les recherches sur l'influence que certaines convictions éthiques ou religieuses données *effectivement* ont exercée *causalement* sur la vie économique, même si, le cas échéant, on leur accorde beaucoup d'importance, ne sauraient nullement nous amener à *adopter* ces croyances tout simplement parce qu'elles ont peut-être eu une très grande influence causale, ni même nous obliger à leur accorder une haute « valeur ». Inversement, en reconnaissant une grande valeur à un phénomène religieux ou éthique on ne soutient encore nullement que les conséquences inhabituelles que son actualisation a entraînées ou pourrait entraîner méritent d'être créditées du même attribut de valeur positive.. Il n'est pas possible de résoudre de pareilles questions avec la seule constatation des faits, mais chaque individu devra en juger autrement suivant ses propres évaluations pratiques, religieuses et autres. Tout cela reste étranger à la question en litige.

⁶ Dans son article sur Volkswirtschaftslehre *du Handwörterbuch der Staatswissenschaften* (3e édit, t VIII pp. 426-500.

Par contre, je conteste énergiquement qu'une science « réaliste » de la morale (c'est-à-dire l'exposé des influences effectives que les convictions éthiques qui prédominent chaque fois dans un groupe d'hommes déterminé ont subies du fait des autres conditions de vie et qu'en retour elles ont exercées sur ces dernières) soit à même de former une « morale » capable d'affirmer quoi que ce soit sur ce qui *doit valoir* (141). Pas plus qu'un exposé « réaliste » des représentations astronomiques des Chinois par exemple (j'entends par là une analyse qui montrerait pour quels motifs pratiques les Chinois ont fait de l'astronomie, comment ils l'ont conçue, quels ont été leurs résultats et pourquoi) pourrait jamais avoir pour objet d'établir l'exactitude de cette astronomie. Pas plus enfin que la constatation que les arpenteurs romains et les banquiers florentins (même lorsque ces derniers [489] procédaient au partage d'immenses fortunes entre héritiers) se sont servis de méthodes qui sont très souvent incompatibles avec la trigonométrie et l'arithmétique, ne saurait mettre en question la validité de ces deux dernières sciences. Une recherche empirique, d'ordre psychologique ou historique, portant sur un point de vue évaluatif [*Wertungsstandpunkt*] déterminé pour en analyser les conditions particulières, sociales ou historiques, ne peut aboutir à rien d'autre qu'à *expliquer par voie compréhensive* [*verstehend zu erklären*] ce point de vue (142). Or, un tel résultat n'est nullement négligeable. Cette compréhension n'est pas seulement souhaitable à cause de la conséquence secondaire d'ordre personnel (mais non scientifique), à savoir - nous permettre personnellement de « rendre justice » plus facilement à un individu qui, en fait ou en apparence, pense autrement que nous. Mais il résulte en outre un avantage scientifique extrêmement important

1) pour les desseins d'une étude empirique causale de l'activité humaine, afin d'en saisir les *véritables motifs* ultimes, et

2) pour préciser, au cours d'une discussion avec un individu dont les évaluations s'éloignent (en réalité ou en apparence) des nôtres, quels sont respectivement les deux points de vue évaluatifs réellement en présence. Une discussion portant sur la *valeur* n'a au fond d'autre signification que de contribuer à saisir ce que l'interlocuteur (ou encore nous-mêmes) vise réellement, c'est-à-dire comprendre la valeur qui est réellement et non apparemment en jeu entre les deux parties et rendre ainsi possible en général une prise de position à l'égard de cette valeur.

Bien loin donc que du point de vue de l'exigence de, la « neutralité axiologique » les discussions empiriques à partir de controverses sur les évaluations soient stériles ou dénuées de tout sens, la connaissance de leur signification constitue au contraire la présupposition de toutes les discussions utiles de ce genre. Elles présupposent tout simplement la compréhension de la possibilité d'évaluations ultimes qui sont en principe irréductiblement *divergentes*. Non seulement « tout comprendre » ne signifie pas « tout pardonner », mais en général la simple compréhension de la position de l'autre ne nous conduit pas d'elle-même à l'approuver. Au contraire elle nous amène pour le moins tout aussi bien, et souvent avec

beaucoup plus de probabilité, à reconnaître que *l'on ne peut pas* tomber d'accord avec lui, pourquoi et sur quel point on ne le peut. Cette connaissance *est* justement une connaissance de la vérité et c'est à *l'établir* que servent les « controverses sur les évaluations ». Une chose est au contraire certaine : il est absolument exclu que par cette voie - puisqu'elle va précisément dans la direction opposée - on puisse parvenir à une quelconque éthique normative, ou fonder le caractère obligatoire d'un quelconque « impératif ». Tout le monde sait au contraire que ce genre de discussions, parce qu'elles nous donnent [4901, du moins en apparence, l'impression d'un certain « relativisme », sont plutôt un obstacle à cet objectif. Il ne faudrait évidemment pas en conclure que nous devrions pour cette raison éviter ce genre de controverses. Bien au contraire! En effet, une conviction « morale » qui se laisse ébranler par la « compréhension » psychologique d'évaluations divergentes n'a pas plus de *valeur* que les croyances religieuses qui se laissent détruire, ainsi que cela arrive également, par la connaissance scientifique. En fin de compte, puisque Schmoller admet que les avocats de la « neutralité axiologique » dans les sciences empiriques ne sauraient reconnaître que des vérités morales « formelles » (il songe manifestement au type de propositions de la *Critique de la raison pratique*), je voudrais discuter rapidement sa conception - bien que ce problème n'entre pas directement dans le cadre de cet essai (143).

Il faut tout d'abord récuser l'identification incluse dans la conception de Schmoller entre les impératifs éthiques et les « valeurs culturelles », si sublimes soient-elles. En effet, on peut très bien concevoir un point de vue suivant lequel les valeurs culturelles resteraient « obligatoires », lors même qu'elles entrent inévitablement et irréductiblement en conflit avec n'importe quelle morale. A l'inverse, il est également possible de concevoir sans contradiction interne une morale qui répudierait toutes les valeurs culturelles. Quoi qu'il en soit, ces deux sphères de valeurs ne sont pas identiques. De même, c'est un grave malentendu (d'ailleurs assez fréquent) de s'imaginer que les propositions « formelles », du genre de celles de l'éthique kantienne, n'apportent aucune indication sur le *contenu*. Ce n'est certainement pas mettre en doute la possibilité d'une éthique normative que d'estimer qu'elle ne peut pas fournir par elle-même des indications univoques capables de résoudre certains problèmes *d'ordre pratique* (parmi lesquels il faut, à mon avis, ranger de façon tout à fait spécifique certains problèmes institutionnels, et précisément les problèmes de « *politique sociale*»), ou encore de reconnaître que l'éthique n'est pas la seule et unique chose qui « compte » au monde et qu'il existe à côté d'elle d'autres sphères axiologiques dont on ne peut actualiser les valeurs qu'en assumant, le cas échéant, une « culpabilité » éthique. A cette dernière sorte appartient tout spécialement la sphère de l'activité politique. On ferait à mon avis preuve de pusillanimité si l'on se mettait à nier les tensions entre la politique et la morale. D'ailleurs cette situation n'est pas particulière à la politique, en dépit de ce que nous fait croire l'habituelle distinction entre « morale privée » et « morale publique ». Essayons d'examiner quelques-unes des « limites » de l'éthique que nous venons de signaler.

[491] Au nombre des problèmes *qu'aucune* éthique ne peut résoudre de manière décisive et univoque appartiennent les conséquences du postulat de la « justice ». On ne saurait par exemple, en se fondant sur les prémisses de l'éthique, donner une solution définitive à la question - qui se rapproche sans doute le plus des vues que Schmoller exprimait autrefois : Celui qui fait le plus mérite-t-il aussi le plus ou bien au contraire faut-il exiger beaucoup de celui qui est capable de le faire ? Autrement dit, faut-il au nom de la justice (tous les autres points de vue, comme celui de la « stimulation » nécessaire, étant écartés) donner au grand talent des chances également grandes ou, au contraire (comme l'exigeait Babeuf), essayer d'égaliser l'injustice de la répartition inégale des dons intellectuels en prenant de sévères précautions pour éviter que le talent, dont la simple possession constitue déjà en elle-même un sentiment enviable de prestige, ne puisse exploiter pour lui-même les chances supérieures qui lui sont offertes dans le monde ? Or, c'est à ce type de questions que correspond la problématique *éthique* de la plupart des questions de politique sociale.

Dans le domaine de l'activité personnelle il existe également des problèmes éthiques fondamentaux tout à fait spécifiques que la morale ne saurait régler à partir de ses propres présuppositions. En particulier, il en est ainsi de la question essentielle suivante : la valeur intrinsèque d'une activité éthique - ou, comme on dit habituellement, la « volonté pure » ou la « conviction » - suffit-elle à sa propre justification, selon la maxime formulée par certains moralistes chrétiens : « Le Chrétien doit agir avec rectitude et pour le succès de son action s'en remettre à Dieu » ? Ou bien, faut-il au contraire prendre également en considération la responsabilité à l'égard des *conséquences* prévisibles, possibles ou probables, de l'activité, ainsi que le veut son insertion dans un monde éthiquement irrationnel ? Dans le domaine social, toute attitude politique radicalement révolutionnaire, surtout celle de ce qu'on appelle le « syndicalisme », invoque le premier postulat, et toute politique « réaliste » le second. L'une et l'autre de ces deux attitudes se réclament donc de maximes éthiques. Mais celles-ci s'opposent en un antagonisme éternel qu'il est absolument impossible de surmonter avec les moyens d'une morale qui se fonde purement sur elle-même (144)

Or, l'une et l'autre de ces deux maximes ont un caractère rigoureusement « formel », et en cela elles sont analogues aux axiomes connus de la *Critique de la raison pratique*. En raison de ce caractère on croit souvent qu'elles ne fournissent en général, quant au contenu, aucune indication propre à une appréciation de l'activité. Ainsi que nous l'avons déjà dit, cela est inexact. Prenons à dessein un [492] exemple aussi éloigné que possible de toute « politique » qui nous permettra peut-être de comprendre clairement quelle est au fond la signification du caractère « purement formel » de l'éthique kantienne dont on débat si souvent. Supposons qu'à propos de leurs relations érotiques un homme fasse cette sorte de confidence à une femme : « Au départ nos relations n'étaient que passion, maintenant elles constituent une valeur. » Conformément à l'esprit tempéré et sans chaleur de l'éthique kantienne, nous pourrions exprimer la première moitié de cette

phrase dans la forme suivante : «Au départ nous n'étions l'un pour l'autre qu'un *moyen* » - et de cette manière nous pourrions considérer la phrase en entier comme un cas particulier du célèbre impératif catégorique que l'on s'est curieusement plu à présenter comme une expression purement historique de l'« individualisme » [145], alors qu'en réalité il est une formulation tout à fait géniale pour caractériser une multitude infinie de situations éthiques qu'il faut évidemment comprendre correctement. Considéré dans sa teneur négative et en faisant abstraction de tout commentaire sur ce que pourrait être le contraire positif du refus de traiter moralement autrui « uniquement comme un moyen », on remarquera manifestement que cet impératif contient :

1) la reconnaissance de sphères de valeurs indépendantes d'ordre extra-éthique,

2) une délimitation de la sphère éthique par rapport à ces autres sphères, et enfin

3) la constatation que, et en quel sens, une activité qui est au service de valeurs extra-éthiques peut être affectée malgré tout par des différences dans la dignité éthique. Il est certain que les sphères de valeurs qui permettent ou prescrivent que l'on traite autrui « uniquement comme un moyen » sont hétérogènes par rapport à l'éthique. Nous ne pouvons cependant nous attarder sur cette question; néanmoins on voit que même le caractère « formel » de cet impératif éthique éminemment abstrait ne reste pas indifférent au *contenu* de l'activité.

Le problème est encore beaucoup plus complexe. Même le prédicat négatif contenu dans les mots « n'étaient que passion » peut, d'un certain point de vue, passer pour une injure à l'égard de ce qui est intérieurement le plus authentique et le plus caractéristique de la vie, c'est-à-dire à l'égard de l'unique voie ou du moins de la voie royale qui nous affranchit des « mécanismes » de valeurs [*Wert-Mechanismen*] impersonnels et supra-personnels et de ce fait hostiles à la vie, ou encore qui nous libère des attaches qui nous rivent à la rocaille sans vie de la routine quotidienne et des prétentions d'irréalités « obligatoires ». Il est en tout cas possible d'imaginer une conception de cette interprétation qui – bien qu'elle repousserait avec dédain le terme de « valeur » pour désigner ce qu'elle considère comme l'élément le plus concret de l'expérience vécue - [493] constituerait cependant une sphère qui, tout en s'affirmant comme indifférente ou hostile à toute sainteté ou bonté, à toute loi morale ou esthétique, à toute signification culturelle et à toute évaluation de la personnalité, pourrait néanmoins prétendre, et justement pour cette raison, à une dignité propre et « immanente » dans le sens le plus large du terme. Quelle que puisse être notre position à l'égard d'une telle prétention, il est en tout cas impossible de la prouver ou de la réfuter avec les moyens d'aucune science.

Toute méditation empirique sur ces situations nous conduirait, selon la juste remarque du vieux Mill, à reconnaître que le polythéisme absolu est la seule métaphysique qui leur convienne. Une analyse non empirique mais orientée vers l'interprétation de significations, bref une authentique philosophie des valeurs qui dépasserait ce point de vue devrait reconnaître qu'aucun système conceptuel des « valeurs », si ordonné fût-il (146), n'est de taille à prendre la mesure du point décisif de cet état de choses. Il s'agit en fin de compte, partout et toujours, à propos de l'opposition entre valeurs, non seulement d'alternatives, mais encore d'une lutte mortelle et insurmontable, comparable à celle qui oppose « Dieu » et le « diable ». Ces deux extrêmes refusent toute relativisation et tout compromis. Bien entendu, ils les refusent quant à leur *signification*, car, ainsi que chacun peut en faire l'expérience au cours de sa vie, il y a toujours en réalité et selon toute apparence des compromis : on les rencontre même à chaque pas. En effet, dans presque toutes les prises de position importantes d'hommes concrets les sphères de valeurs s'entrecroisent et s'embrouillent. Ce que nous appelons au sens propre la platitude de la vie « quotidienne » consiste précisément en ce que l'homme qui s'y trouve plongé n'est pas conscient, et surtout ne *veut* pas prendre conscience, pour des raisons psychologiques ou pragmatiques, de cet enchevêtrement de valeurs foncièrement hostiles les unes aux autres. Au contraire il refuse tout simplement de choisir entre « Dieu » et le « diable » et de prendre la décision fondamentale personnelle en vue de déterminer quelles sont parmi ces valeurs antagonistes celles qui sont sous l'empire du premier et celles qui sont sous celui du second. Le fruit de l'arbre de la connaissance, si amer pour notre commodité humaine mais inéluctable, ne consiste en rien d'autre qu'en la nécessité de prendre conscience de ces antagonismes et de comprendre que chaque action individuelle et, en dernière analyse, la vie en sa totalité, à condition qu'elle ne se meuve point comme un phénomène de la nature mais qu'elle soit menée de façon parfaitement consciente, ne signifie rien d'autre qu'une chaîne de décisions ultimes [494] grâce auxquelles l'âme *choisit*, comme chez Platon, son destin - ce qui veut dire le sens de ses actes et de son être. Le malentendu le plus grossier dont on accable sans cesse ici et là les intentions des partisans de l'antagonisme des valeurs consiste à interpréter leur point de vue comme un « relativisme » - bref comme une conception de la vie qui a précisément pour base une vue des choses qui se trouve en opposition radicale avec la relation que les valeurs entretiennent entre elles et qui (logiquement) ne peut être élaborée significativement qu'en prenant pour base une métaphysique d'un caractère très particulier (de type « organiciste »).

Mais revenons à notre cas particulier. Il semble sans contestation possible que, en ce qui concerne les directives pour une action valable qui se laissent déduire des évaluations pratiques et politiques (spécialement au plan de la politique économique et sociale), une discipline *empirique* n'est jamais en mesure de fournir par ses propres moyens d'autres renseignements que les suivants :

- 1) quels sont en la circonstance les moyens inévitables,
- 2) quelles sont les conséquences subsidiaires inévitables,

- 3) quelles sont les conséquences *pratiques* de la concurrence entre les diverses évaluations possibles que conditionnent les deux points précédents.

Les disciplines *philosophiques* peuvent en plus, avec les moyens intellectuels dont elles disposent, discerner le « sens » de ces évaluations, c'est-à-dire leur structure *significative* dernière et leurs conséquences *significatives*, bref leur assigner une « place » dans l'ensemble de toutes les « valeurs » ultimes généralement possibles et délimiter leur sphère de validité significative. En définitive des problèmes aussi simples que ceux-ci : dans quelle mesure la fin doit-elle justifier les moyens ? ou encore : dans quelle mesure faut-il assumer la responsabilité des conséquences subsidiaires non voulues ? ou enfin : comment faut-il dénouer le conflit entre plusieurs fins voulues ou imposées qui s'affrontent *in concreto* ? - relèvent entièrement d'un choix ou d'un compromis. Il n'existe aucune espèce de procédé scientifique, quel qu'il soit (empirique ou rationnel), qui serait capable de faire la décision en ces cas. Moins qu'aucune autre, *notre* propre discipline rigoureusement empirique ne saurait épargner ce choix à l'individu; aussi ne devrait-elle pas non plus éveiller l'illusion qu'elle serait à même de le trancher.

Je voudrais enfin insister expressément sur un autre point la reconnaissance de *cet* état de choses est, *pour nos disciplines*, entièrement indépendante de la position que l'on prend à l'égard de la théorie des valeurs que nous venons d'esquisser le plus [495] brièvement possible. En effet, il n'existe en général aucun point de vue logiquement soutenable permettant de récuser cet état de choses, hormis celui qui se fonde sur une hiérarchie des valeurs prescrite de façon univoque par les dogmes d'une Église. Il ne me reste qu'à attendre pour savoir s'il y a des personnes qui osent affirmer *qu'il n'y a pas*, quant au sens, de différence fondamentale entre cette première série de questions : Est-ce qu'une situation donnée se développe dans tel sens ou dans tel autre ? Pourquoi cette situation concrète s'est-elle produite de telle manière et non d'une autre ? Est-ce que suivant une règle du devenir réel on n'aurait pas pu s'attendre à ce qu'une autre situation aurait pu succéder à celle qui se trouvait donnée et, dans ce cas, avec quel degré de probabilité ? - et cette autre série : Que doit-on pratiquement faire dans une situation concrète ? Sous quels points de vue cette situation pourrait-elle apparaître comme heureuse ou malheureuse ? Existerait-il éventuellement des propositions (ou axiomes) de caractère général -quelle que soit leur nature - auxquelles on pourrait réduire ces points de vue ? - De même, j'attends que l'on me prouve qu'il n'y a pas de différence entre la question : Dans quel sens se *développera* probablement une situation effective, donnée concrètement (ou plus généralement une situation d'un certain type suffisamment déterminé d'une manière ou d'une autre), et avec quel degré de probabilité évoluera-t-elle en ce sens (ou respectivement évolue-t-elle *d'ordinaire* dans ce sens typique) ? - et cette autre : Doit-on *intervenir* dans une situation déterminée pour l'aider à se développer dans une direction déterminée, que ce soit dans la direction probable ou dans la direction opposée ou dans toute autre ? Enfin je voudrais savoir si l'on peut confondre la question : Quelle opinion certaines personnes déterminées ou bien une multitude indéterminée, aux prises

avec la même situation concrète, *se formeront-elles* probablement (ou même certainement) face à un problème quelconque ? et cette autre : Cette opinion qu'elles se formeront probablement ou certainement sera-t-elle la *bonne* ? je demande donc si ces couples de questions opposées ont quoi que ce soit de commun quant à leur sens. Est-il vrai, ainsi qu'on ne cesse de le répéter, qu'elles sont réellement « indissociables » ? Dans le cas affirmatif, ne se met-on pas en contradiction avec les exigences de la pensée scientifique ? Quant à savoir, une fois que l'on a admis l'hétérogénéité absolue de ces sortes de questions, si l'on fait mieux de présenter séparément l'une et l'autre séries de ces problèmes hétérogènes par des divisions à l'intérieur du même livre [496] ou à l'intérieur d'une même page ou même dans l'unité syntaxique d'une même phrase, grâce au jeu des propositions principales et subordonnées - cela dépend du bon plaisir de chaque auteur. Il n'y a qu'une chose qu'il faut absolument exiger de lui, c'est qu'il ne *trompe* pas involontairement (ou volontairement pour être brillant) ses lecteurs sur l'hétérogénéité absolue de ces problèmes. Personnellement je suis d'avis qu'aucun moyen au monde n'est trop pédant qui permet d'éviter ce genre de confusions.

Par conséquent, les discussions portant sur des *évaluations pratiques* (y compris celles des personnes qui y participent) ne sauraient avoir d'autre signification que la suivante :

a) D'abord dégager dans leur « cohérence » interne les axiomes de valeur ultimes d'où dérivent les opinions qui s'affrontent. On ne se leurre pas seulement sur les axiomes de ses adversaires, mais bien souvent aussi sur les siens propres. Cette façon de procéder consiste, par essence, en une opération qui part d'une évaluation singulière et de son analyse significative pour s'élever toujours plus haut vers des prises de position évaluatives toujours plus - fondamentales. Elle n'opère cependant jamais avec les moyens d'une discipline empirique et n'accouche jamais d'une connaissance de faits. Elle « vaut » de la même manière que la logique.

b) Dédire les « conséquences » de la prise de position *évaluative* qui découleraient de certains axiomes de valeur ultimes si on les prenait, et rien qu'eux, comme base de l'appréciation pratique de situations effectives. Cette déduction par contre est, relativement à l'argumentation, significativement : liée à des constatations empiriques en ce qui concerne la casuistique la plus complète possible des situations empiriques qui, en général, *peuvent* entrer en ligne de compte dans une appréciation pratique.

c) Déterminer les suites *effectives* qui résulteraient nécessairement de la réalisation pratique d'une prise de position pratiquement évaluative face à un problème, en tenant compte du fait que 1) cette réalisation est liée à certains *moyens* inévitables, et que 2) il est impossible d'éviter certaines conséquences subsidiaires non directement voulues. Cette détermination purement empirique peut, entre autres, avoir pour résultat :

1) l'impossibilité absolue de réaliser, même de la façon la moins approximative possible, le postulat de valeur envisagé, parce qu'il n'existe aucun moyen de le réaliser, ou

2) la plus ou moins grande *improbabilité* de pouvoir le réaliser en totalité ou seulement partiellement, soit pour la même raison que précédemment, soit parce qu'on se heurtera à l'intervention probable de conséquences subsidiaires non voulues qui risquent de rendre illusoire sa réalisation, ou enfin

3) la nécessité de prendre en charge des moyens et des conséquences subsidiaires que le partisan du postulat pratique en question n'avait pas pris en considération, de sorte que la décision axiologique entre fin, moyens et conséquences devient pour lui un nouveau problème et perd ainsi de sa force contraignante sur les autres.

d) Enfin il peut se faire qu'on s'emploie en faveur de *nouveaux* axiomes de valeur et de postulats qui en découlent que le partisan d'un postulat pratique n'avait pas pris en considération et à l'égard desquels il n'avait pas pris position, bien que la réalisation de son propre postulat soit en conflit avec ces autres axiomes, soit 1) sur le plan des principes, Soit 2) sur celui des conséquences pratiques, c'est-à-dire qu'il s'oppose à eux significativement ou pratiquement. Dans le cas (1) nous avons affaire à une discussion plus large du type (a) et dans le cas 2 à celle du type (c).

Ainsi donc, bien loin d'être « dépourvues de toute signification », les discussions évaluatives de ce type ont, à condition qu'on comprenne correctement leur utilité, une signification très importante et, à mon avis, elles n'en ont vraiment que dans ce cas.

L'utilité d'une discussion portant sur des évaluations pratiques, à condition de la faire au bon endroit et de lui donner une signification correcte, est loin d'être épuisée avec ces résultats directs qu'elle peut faire mûrir. En effet, lorsqu'elle est conduite correctement, elle féconde en permanence la recherche empirique en tant qu'elle suscite les *problématiques* au cours du travail.

Sans doute faut-il donner aux problématiques propres aux disciplines empiriques une réponse qui respecte la « neutralité axiologique ». En effet, elles ne sont point des « problèmes de valeur » [*Wertproblemen*]. Néanmoins, dans le cadre de nos disciplines, elles restent sous l'influence du rapport des réalités « à » des valeurs. En ce qui concerne l'expression de « rapport aux valeurs » [*Wertbeziehung*], il faut renvoyer le lecteur aux explications que j'ai données dans des études antérieures et tout particulièrement aussi aux travaux connus de Rickert. Il n'est pas possible de revenir à nouveau sur ce point. Je me contenterai seulement de rappeler que la notion de « rapport aux valeurs » désigne simplement l'interpréta-

tion philosophique de l' « intérêt » *spécifiquement* scientifique qui commande la sélection et la formation de l'objet d'une recherche empirique.

[498] Ces problèmes de pure logique ne sauraient légitimer dans la recherche empirique aucune espèce d'« évaluations pratiques». Néanmoins, ils mettent en évidence, en concordance avec l'expérience historique, que les intérêts culturels, ce qui veut dire les intérêts *axiologiques* [*Wertinteressen*], *indiquent* la direction du travail purement empirique et scientifique. Il est clair que les discussions sur la valeur peuvent être l'occasion de l'épanouissement de ces intérêts axiologiques en une casuistique qui leur est propre. Elles peuvent aussi alléger considérablement ou du moins faciliter le travail du savant et surtout de l'historien, particulièrement celui de *l'interprétation axiologique* [*Wertinterpretation*] qui constitue une des tâches préparatoires les plus importantes du travail empirique proprement dit. Puisqu'il arrive fréquemment qu'on néglige de faire la distinction non seulement entre évaluation et rapport aux valeurs, mais aussi entre évaluation et interprétation axiologique (celle-ci consistant dans le développement des différentes prises de position significatives *possible* devant un phénomène donné) et qu'il en résulte des obscurités, notamment en ce qui concerne l'appréciation de l'essence logique de l'histoire, je renvoie le lecteur à ce que j'ai dit sur ce point à la page [245] et suivante de mon article intitulé *Études critiques pour servir la logique des sciences de la culture*⁷ où, bien entendu, je ne prétends pas avoir réglé définitivement le problème.

Au lieu de discuter une fois de plus de ces problèmes fondamentaux de la méthodologie, je voudrais plutôt examiner avec plus de détails quelques notions particulières qui sont en pratique très importantes pour nos disciplines.

On rencontre encore très fréquemment l'opinion selon laquelle on devrait ou encore qu'il faudrait ou du moins que l'on pourrait déduire des indications sur les évaluations pratiques à partir des « tendances du développement » [*Entwicklungs-tendenzen*] (147). Toutefois, à partir des tendances du développement, si univoques soient-elles, on ne réussira jamais à dégager que des impératifs univoques de l'activité relatifs aux moyens qui, selon toute probabilité, sont les plus appropriés au cas où les prises de position sont données, mais non des impératifs relatifs à ces prises de position elles-mêmes. Il est vrai, on prend alors le concept de « moyen » dans son extension la plus large. Au cas où un individu estimerait que les intérêts politiques constituent une fin ultime, il devra considérer, suivant le cas, la constitution absolutiste comme un moyen (relativement) tout aussi approprié qu'une constitution radicalement démocratique, et il serait parfaitement ridicule de regarder une éventuelle modification dans l'appréciation de l'appareil politique disponible, qui n'est qu'un moyen, comme une modification de la prise de position « ultime ». En outre, il va de soi, ainsi que nous l'avons déjà dit, que cet

⁷ Cet article a paru pour la première fois dans *l'Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, t. XXII, p. 168.

individu se heurtera à un problème sans cesse renaissant [499] : lui faudra-t-il ou non renoncer à l'espoir de réaliser ses évaluations pratiques, étant donné la connaissance qu'il a de l'existence d'une tendance univoque du développement qui fait dépendre l'exécution de son projet, soit de la nécessité d'utiliser des moyens nouveaux qui lui paraissent éventuellement répréhensibles pour des raisons morales ou autres, soit de l'obligation de prendre en charge des conséquences subsidiaires dont il a personnellement horreur, ou bien d'autres qui rendent l'exécution tellement improbable que l'effort, mesuré aux chances de succès, apparaîtrait comme une stérile « donquichotterie » ?

La constatation de cette sorte de « tendances du développement » qui se laissent modifier plus ou moins difficilement est cependant loin d'être quelque chose d'extraordinaire. En effet, *n'importe quelle* situation nouvelle peut tout aussi bien nous obliger à faire un nouveau réajustement entre la fin et les moyens inévitables, entre le but conscient et la conséquence subsidiaire inévitable. Toutefois, non seulement aucune discipline empirique, mais encore *aucune science* en général, quelle qu'elle soit, ne sont à même, ainsi que nous l'avons déjà dit, de nous dire si les choses doivent se passer ainsi ni de nous indiquer quelles en seront les conséquences pratiques finales. On peut par exemple montrer de façon aussi persuasive que possible à un syndicaliste convaincu que son action est non seulement « inutile » du point de vue social, c'est-à-dire qu'elle ne permet d'espérer aucune modification de la condition extérieure de la classe prolétarienne, et même qu'elle ne fera finalement que la détériorer en suscitant un courant « réactionnaire », on *perdra sa peine s'il se reconnaît* réellement solidaire des conséquences extrêmes de son opinion. Non pas parce qu'il serait un insensé, mais parce qu'il peut avoir « raison » de son point de vue - comme nous le verrons encore plus loin. Somme toute, les hommes qui ont une assez forte tendance à s'incliner intérieurement devant le succès ou devant l'homme qui chaque fois le leur promet, et ils le font - chose tout à fait naturelle - non seulement au niveau des moyens ou dans la mesure où ils essaient chaque fois de réaliser leurs idéaux ultimes, mais encore en y sacrifiant les idéaux mêmes. En Allemagne on croit bien faire en parant ce comportement du nom de « politique réaliste ». Je ne vois vraiment pas pourquoi les représentants d'une discipline empirique devraient justement éprouver le besoin d'y apporter en plus leur appui en applaudissant chaque fois la « tendance du développement » et en cherchant à faire de l'« adaptation » à cette tendance, qui n'est en fait qu'un problème d'évaluation ultime [500], c'est-à-dire un problème que chacun doit résoudre personnellement en conscience selon les situations particulières, un principe soi-disant couvert par l'autorité d'une « science ».

A condition de l'entendre comme il faut, il est tout à fait pertinent de définir la politique efficace comme l'« art du possible ». Mais il est non moins juste que très souvent on n'a pu atteindre le possible que parce qu'on a chaque fois tenté d'aller au-delà pour réaliser l'impossible (148). Toutes les qualités spécifiques de notre civilisation que, selon toute apparence et en dépit d'autres divergences, nous évaluons tous (subjectivement) comme constituant un apport plus ou moins posi-

tif, ne sont tout de même pas en fin de compte l'œuvre de la seule morale vraiment conséquente du point de vue de l'«adaptation» au possible, à savoir l'éthique bureaucratique du confucianisme (149). Comme suite à ce que j'ai dit plus haut, je regretterai qu'on habitue systématiquement, justement au nom de la science, la nation allemande à oublier qu'à côté de la «valeur du succès» [*Erfolgswert*] d'une action il y a aussi la «valeur de conviction» [*Gesinnungswert*]. Toujours est-il que la méconnaissance de cet état de choses constitue un obstacle à l'intelligence des réalités. Reprenons l'exemple du syndicaliste évoqué plus haut. Il serait logiquement absurde de confronter pour les besoins de la «critique» avec la «valeur du succès» un comportement qui, en vertu de sa cohérence interne, ne saurait adopter d'autre fil conducteur que la «valeur de conviction». En effet, le syndicaliste réellement conséquent avec lui-même cherche *simplement* à conserver en son âme et, si possible éveiller en autrui, une conviction déterminée qui lui semble digne et sacrée. Ses agissements extérieurs, en particulier ceux qui sont à l'avance condamnés à l'inefficacité la plus totale, ne servent en fin de compte qu'à lui assurer devant sa conscience que sa conviction est authentique, c'est-à-dire qu'elle possède la force de «se confirmer» dans des actes et qu'elle n'est Pas une pure rodomontade. En ce cas, il n'y a (peut-être) en fait pas d'autre moyen pour ce genre d'actions. Au demeurant, quand un syndicaliste est conséquent avec lui-même, son royaume, comme celui de toute éthique de conviction, n'est pas de ce monde.

Du point de vue «scientifique» on peut seulement établir que cette manière de concevoir ses idéaux est la seule qui soit logiquement cohérente et qu'elle ne peut être réfutée par des «faits» extérieurs. J'aimerais croire qu'en disant cela, je rends service aussi bien aux partisans du syndicalisme qu'à ses adversaires, et précisément celui qu'à juste titre ils attendent de la science. Il me semble qu'en ce qui concerne son sens, *aucune* science, quelle qu'elle soit, n'a rien à gagner avec la méthode qui opère avec la formule «d'une part... d'autre part», c'est-à-dire avec le procédé qui consiste à invoquer sept raisons «pour» un phénomène déterminé et six raisons «contre» (par exemple [501] pour ou contre la grève générale) et à peser ensuite ces raisons les unes contre les autres à la manière de l'ancienne caméralistique ou de certains mémoires administratifs de la Chine moderne. La science *axiologiquement neutre* a définitivement rempli son office une fois qu'elle a ramené le point de vue du syndicaliste à sa forme logiquement la plus cohérente et la plus rationnelle possible et qu'elle a déterminé les conditions empiriques de sa formation, ses chances et les conséquences pratiques qui en découlent d'après l'expérience. On ne saurait, en effet, jamais prouver à quelqu'un qu'il doit ou non devenir un syndicaliste, sans faire intervenir des prémisses métaphysiques déterminées qu'en l'occurrence aucune science, quelle qu'elle soit, ne peut démontrer. Le fait qu'un officier préfère sauter dans sa redoute plutôt que de se rendre *peut* très bien, dans le cas particulier, n'être qu'un acte absolument gratuit à *tous* les points de vue, si on le mesure au critère du succès. Il ne saurait cependant nous être indifférent qu'il existe ou non en général une pareille conviction, susceptible d'inspirer des actes qui font fi de toute utilité. Une pareille

conviction est aussi peu dépourvue de signification que celle du syndicaliste conséquent avec lui-même. Si jamais un professeur se mettait à recommander du haut de la position confortable de sa chaire un tel «catonisme», cette attitude ne serait pas spécialement une manifestation de bon goût. En conséquence, il ne convient pas non plus qu'il glorifie la position contraire et fasse un devoir de l'adaptation des idéaux aux chances qui résultent chaque fois des tendances du développement et des situations données.

Nous venons d'employer à plusieurs reprises le terme d'« adaptation » [*Anpassung*] dont la signification est en l'occurrence suffisamment claire dans le contexte précédent pour ne pas donner lieu à des malentendus. On peut cependant montrer que cette notion a un double sens. Elle peut signifier: adaptation des moyens d'une prise de position ultime à des situations données (politique « réaliste » au sens propre) ou bien: adaptation aux chances de succès éphémères, réelles ou imaginaires, dans le choix de l'une des multiples prises de position ultimes possibles en général (nous avons alors affaire à cette fameuse « politique réaliste » grâce à laquelle notre politique a depuis vingt-sept ans obtenu des résultats tellement remarquables!). Ces indications sont loin d'épuiser toutes les significations possibles de la notion. C'est pourquoi il vaudrait mieux, à mon avis, proscrire radicalement [502] ce mot tellement discrédité de la discussion de nos problèmes, aussi bien à propos des questions d' « évaluations » que des autres. En effet, il ne prête jamais qu'à des malentendus en tant qu'il est l'expression d'un *argument* scientifique, valeur qu'on ne cesse pourtant de lui attribuer aussi bien dans l'ordre de l' « explication » (par exemple celle de l'existence empirique de certaines conceptions morales dans des groupes humains déterminés à des époques déterminées) que dans l'ordre de l'« appréciation » (par exemple celle de certaines conceptions morales existantes pour constater qu'elles « conviennent » objectivement et qu'elles sont *par conséquent* objectivement « justes » et « valables »). En fait, ce terme ne rend aucun service sous ces angles, puisqu'il est toujours nécessaire de l'interpréter préalablement à son tour. La biologie est sa demeure. Pris dans son sens strictement biologique, en tant qu'il indique par exemple la chance relativement déterminable, donnée dans certaines conditions à un groupe humain de conserver son héritage psychologique grâce à une reproduction démographique profuse, il s'ensuivrait que les couches sociales qui sont économiquement les plus prospères et qui mènent la vie la plus rationnelle formeraient, si l'on se fie aux statistiques connues sur le nombre des naissances, la classe sociale « la moins adaptée ». Du point de vue biologique - comme aussi de ceux des multiples -autres significations purement empiriques effectivement concevables les quelques Indiens qui vivaient dans la région du Lac Salé avant l'arrivée des Mormons étaient tout aussi bien ou tout aussi mal adaptés aux conditions de cette région que la communauté des Mormons, beaucoup plus populeuse, qui est venue s'y installer. Ce concept ne nous est donc d'aucun profit pour la connaissance empirique des faits, mais nous imaginons volontiers qu'il l'est.

Faisons dès maintenant une constatation : c'est *uniquement* dans le cas où deux organisations sont absolument identiques sous tous les rapports sauf un, qu'il est permis de dire que cette condition divergente concrète et singulière peut constituer *empiriquement* une situation « plus favorable » pour la conservation de l'une d'elles, donc qu'elle est en ce sens mieux « adaptée » aux conditions données que l'autre. Par contre, lorsqu'on se place au plan de *l'appréciation*, on pourra certes plaider en faveur des Mormons en glorifiant la repopulation de la région précitée ainsi que les résultats et caractères matériels ou autres qu'ils y ont apportés ou développés et considérer cela comme une preuve de leur supériorité sur les Indiens; mais on pourrait tout aussi bien, si l'on a absolument en horreur les moyens et les conséquences de la morale des Mormons qui a été pour le moins en partie responsable de l'oeuvre qu'ils ont accomplie, préférer la steppe même non habitée par des Indiens et finalement l'existence romantique que ces derniers y ont menée. Aucune science au monde, *quelle qu'elle soit*, ne saurait prétendre convertir au premier point de vue celui qui est partisan du second. Car nous sommes ici en présence [503] d'un *compromis* entre moyens, fin et conséquences auquel on ne peut donner de solution définitive.

On ne peut parler de problèmes réellement solubles par voie empirique que dans les seuls cas où l'on s'interroge sur les moyens appropriés à une fin donnée de façon absolument univoque (150). La proposition : la mesure x est le seul moyen qui convient à la fin y n'est en réalité que la simple inversion de la proposition : à x succède y. Le concept d'« adaptabilité » [*Angepasstheit*], comme tous les autres du même genre, ne fournit jamais - et cela est essentiel - la moindre information relativement aux évaluations qui lui servent en dernière analyse de fondement, mais il risque plutôt de les masquer, - tout comme, à mon avis, cet autre concept archiconfus d'« économie humaine » [*Menschenökonomie*] pour lequel on marque depuis quelque temps une certaine prédilection. Suivant la manière dont on entend la notion, on peut dire que dans le domaine de la « civilisation » tout est « adapté » et que rien ne l'est. En effet, il n'est pas possible d'éliminer de la vie culturelle la notion de *lutte*. On peut modifier les moyens de la lutte, son objet ou même son orientation et les adversaires en présence; on ne saurait la supprimer elle-même. Au lieu d'une rivalité externe entre ennemis luttant pour des biens extérieurs, elle peut n'être qu'une rivalité intime entre individus qui s'aiment et qui luttent pour des biens intérieurs; par conséquent, au lieu d'être une contrainte externe elle peut n'être qu'une manifestation de violence interne (précisément aussi sous la forme d'un abandon érotique et caritatif) ou enfin un combat qui se déroule dans l'âme d'un individu qui lutte contre lui-même : on rencontre la lutte partout, et souvent elle s'affirme avec d'autant plus de succès qu'on la discerne moins ou qu'elle adopte au cours de son développement la forme du laisser-aller veule et commode ou celle d'une illusion trompeuse sur soi-même ou enfin lorsqu'elle s'exerce sous le couvert de la « sélection ». La « paix » n'est qu'un déplacement [*Verschiebung*] des formes, des adversaires ou de l'objet de la lutte ou enfin des chances de sélection : elle n'est rien d'autre. Quant à savoir si et quand ces sortes de déplacements supportent l'épreuve d'un jugement éthique ou de tout

autre jugement de valeur, il est manifeste qu'à ce sujet on ne peut absolument rien dire de général. Une chose est en tout cas indubitable : lorsqu'on se propose d'apprécier une réglementation des relations sociales, quelle qu'en soit la nature, il faut toujours et sans exception l'examiner sous l'angle suivant : à *quel type d'hommes* offre-t-elle les meilleures chances de *domination* par le jeu des facteurs subjectifs et objectifs de la sélection ? Car pour le reste non seulement une analyse empirique n'est jamais complète, mais encore elle manque en général de la base positive indispensable à une appréciation [504] prétendant à une validité consciemment subjective ou objective. Et je voudrais au moins rappeler cet état de choses à ces nombreux collègues qui croient qu'on pourrait opérer sans inconvénient dans l'analyse des développements sociaux avec le concept univoque du progrès [*Fortschritt*]. Cela me conduit à une étude plus approfondie de cette importante notion.

On peut évidemment se servir d'une manière axiologiquement neutre du concept de « progrès » quand on l'identifie à la « progression » [*Fortschreiten*] d'un quelconque processus concret du développement, étudié isolément. Mais dans la plupart des cas la question est infiniment plus complexe. Prenons quelques exemples dans des domaines très différents où l'embrouillement avec les problèmes de valeur est le plus intime.

Dans le domaine des contenus irrationnels, sensitifs et affectifs de notre comportement psychique on peut caractériser, dans le respect de la neutralité axiologique, l'accroissement quantitatif et - ce qui y est souvent associé - la diversification qualitative des différentes manières *possibles* de se comporter comme un progrès de la « différenciation » psychique. Cependant il s'y greffe aussitôt le concept axiologique de l'accroissement de la « portée » ou de la « capacité » d'une âme concrète ou d'une « époque » - ce dernier terme nous mettant déjà en présence d'une construction qui n'est plus univoque (comme on le voit dans l'ouvrage que Simmel a consacré à Schopenhauer et à Nietzsche) (151).

Il ne saurait être question de mettre en doute l'existence d'une « progression » effective dans la « différenciation », avec cette réserve cependant qu'elle n'apparaît pas toujours en réalité là où on croit l'apercevoir. En effet, nous sommes souvent les victimes de l'illusion qui consiste à voir une différenciation croissante dans le phénomène moderne qui pousse certains individus à accorder de plus en plus *d'attention* aux nuances de leur vie affective, telle qu'elle se présente à la fois comme une conséquence de la rationalisation et de l'intellectualisation croissantes dans tous les domaines de la vie et comme une suite de l'importance croissante que chaque individu accorde à ses expressions subjectives (qui restent souvent parfaitement indifférentes aux autres). Ces manifestations peuvent signifier une progression dans la différenciation et même la favoriser. Cependant nous nous laissons souvent tromper par l'apparence et j'avoue que, personnellement, je suis volontiers porté à croire qu'on fait une part trop belle à cette illusion. Mais les choses sont ce qu'elles sont. Si d'autres préfèrent *appeler* « progrès » ce genre de

différenciation progressive, ce n'est là qu'une question d'opportunité terminologique. Par contre, s'il s'agit de *l'apprécier* dans le sens d'un progrès entendu comme «enrichissement intérieur», aucune discipline empirique [505] n'est en mesure d'en décider. La question de savoir s'il faut reconnaître comme des «valeurs» les possibilités affectives nouvelles qui se manifestent ou dont on prend nouvelle conscience, même si le cas échéant elles donnent lieu à de nouvelles «tensions» et «problèmes», ne concerne point ces disciplines. Quiconque désire prendre une position appréciative à l'égard du phénomène de la différenciation comme tel - ce que certainement aucune discipline empirique ne saurait lui interdire - et qui cherche à cet effet le point de vue convenable, se heurtera normalement à la question que suscitent de nombreuses manifestations contemporaines : de quel prix «paie»-t-on ce genre de processus, pour autant qu'il s'agit présentement d'autre chose que d'une simple illusion intellectualiste ? Il lui faudra par exemple ne pas perdre de vue que la chasse à l'«expérience vécue» - qui constitue au fond la valeur actuellement à la mode en Allemagne - peut être, dans une importante mesure, un produit du déclin de la capacité de se montrer intérieurement à la hauteur de sa «tâche quotidienne», de même que le besoin qu'on éprouve d'accorder de plus en plus de publicité à son «vécu» pourrait peut-être également être apprécié comme une perte croissante du sentiment de la distance, et par conséquent du goût et de la dignité. Toujours est-il qu'au niveau des évaluations du vécu subjectif il n'y a identité entre le «progrès dans la différenciation» et l'accroissement de la «valeur» que dans le *seul* sens intellectualiste de la propagation de la prise de *conscience* croissante du vécu ou d'une amélioration croissante des possibilités d'expression et de communication.

Le problème est quelque peu plus complexe à propos de la possibilité d'utiliser le concept de «progrès» (au sens de *l'appréciation*) dans le domaine de *l'art* (152). Il arrive que l'on conteste violemment cette possibilité, à tort ou à raison, suivant le sens que l'on vise. Il n'y a jamais eu de théorie évaluative de l'art qui ait pu se tirer d'affaire avec l'opposition exclusive entre «art» et «non-art» [*Unkunst*], sans faire intervenir en plus la distinction entre projet et exécution ou encore sans établir une différence de valeur parmi les oeuvres achevées ou enfin entre une oeuvre accomplie et une oeuvre manquée, peu importe si celle-ci est défectueuse en un point ou en plusieurs ou même en des points importants, pourvu qu'elle ne soit pas dépourvue de toute valeur. Cela est vrai non seulement d'une volonté concrète de création, mais également de l'impulsion artistique d'époques entières. Appliqué -à ces sortes de questions, le concept de «progrès» prend un sens trivial, en raison de l'utilisation qu'on en fait par ailleurs au niveau des problèmes d'ordre purement technique. Néanmoins il n'est pas en lui-même dépourvu de signification. [506] Le problème prend de nouveau un autre aspect dans le cas des pures disciplines empiriques de *l'histoire* de l'art et de la *sociologie* empirique de l'art. Du point de vue de la première il n'existe naturellement pas de «progrès» dans l'art au sens de l'évaluation esthétique des oeuvres d'art à titre de réalisations significatives; en effet, il n'est pas possible de faire ces évaluations avec les moyens d'une recherche empirique : elles dépassent donc sa tâche. Par

contre elle est en mesure de tirer avantage du concept de « progrès » entendu dans un sens purement technique, rationnel et univoque dont nous parlerons plus longuement dans un instant. La possibilité de l'utiliser en ce dernier sens dans une histoire empirique de l'art se justifie du fait qu'il se limite strictement à la détermination des *moyens* techniques dont une volonté artistique se sert dans une intention déterminée et bien arrêtée. On sous-estime volontiers la portée pour l'histoire de l'art de cette sorte de recherches singulièrement modeste, ou encore on l'interprète mal en ce sens qu'on y rattache une pure question de mode, parfaitement secondaire et spécieuse, due à de soi-disant « connaisseurs » qui prétendent « avoir compris » un artiste tout simplement parce qu'ils ont levé le rideau de son atelier et qu'ils se sont informés sur ses moyens extérieurs de production et sur sa « manière ». Or, la notion de « progrès technique », comprise de façon correcte, constitue vraiment le domaine de l'histoire de l'art, parce que ce concept, ainsi que son influence sur la création artistique, comportent précisément la seule chose empiriquement constatable dans le développement de l'art, ce qui veut dire celle qui reste étrangère à une évaluation esthétique. Prenons quelques exemples qui mettront en lumière les significations positives de l'élément « technique » au sens vrai du terme dans une histoire de l'art (153).

La naissance de l'art gothique a été en premier lieu le résultat d'une solution techniquement heureuse d'un pur problème technique d'architecture concernant la voûture d'espaces d'un certain type, en l'espèce celui de l'optimum technique dans la construction de contreforts destinés à répartir la poussée de la voûte en arête, encore que cette invention ait également été liée à quelques autres particularités que nous ne discuterons pas ici. On résolut ainsi de purs problèmes concrets de construction. Cette connaissance qui permit par là de voûter d'une certaine manière des espaces non quadratiques a éveillé un enthousiasme passionné en l'âme des architectes dont nous ignorons pour le moment et sans doute pour toujours les noms, quoiqu'il faille leur attribuer le développement de ce nouveau style. Leur rationalisme technique éprouva toutes les conséquences du nouveau principe. Leur volonté créatrice [507] l'exploita comme une possibilité de réaliser des tâches artistiques jusqu'alors insoupçonnées, et c'est ainsi qu'elle entraîna la sculpture dans une voie nouvelle en suscitant un « sens du corps » nouveau et original, éveillé par les façons architecturales nouvelles de traiter les espaces et les surfaces. Enfin, cette révolution conditionnée primitivement par la technique se fit de concert avec certains sentiments suscités dans une mesure importante par des motifs d'ordre sociologique et religieux et offrit ainsi les éléments essentiels des problèmes dont s'occupa la recherche artistique à l'époque du gothique. Lorsque l'histoire et la sociologie de l'art ont exposé les conditions matérielles, techniques, sociales et psychologiques de ce nouveau style elles ont épuisé leur tâche empirique. Elles n'ont pas à « évaluer » le style gothique par rapport au style roman ni par rapport au style « Renaissance » qui, de son côté, était orienté essentiellement vers le problème technique de la coupole et en plus vers des modifications de l'entreprise architecturale, conditionnée en partie par des raisons sociologiques; pas plus qu'elles n'ont à « évaluer » esthétiquement un monument archi-

tectural dans sa singularité, tant qu'elles restent des disciplines purement empiriques. Au contraire, *l'intérêt* purement esthétique que l'on porte aux oeuvres d'art et aux diverses particularités esthétiquement importantes leur est hétéronome : ce n'est point leur objet. je veux dire que *l'objet* leur est donné *a Priori* en tant que l'oeuvre est au préalable déjà affectée d'une valeur esthétique qu'elles ne peuvent pas, en tant que disciplines empiriques, établir avec leurs propres moyens.

Il en est de même dans le domaine de l'histoire de la musique (154). Le problème central de cette discipline réside sans aucun doute, *du point de vue de la curiosité de l'Européen moderne* (voilà le « rapport aux valeurs »!), dans la question suivante : pourquoi la musique harmonique, issue presque partout de la polyphonie populaire, s'est-elle développée uniquement en Europe et cela pendant un laps de temps bien déterminé, alors que partout ailleurs le rationalisme de la musique s'est engagé dans une autre voie, souvent même directement opposée, à savoir celle d'une division non parfaite des intervalles (la plupart du temps une division de la quarte) au lieu de la division harmonique (de la quinte) ? Au centre du débat on trouve le problème de la découverte de la tierce et son interprétation significative harmonique comme élément de l'accord parfait, ensuite la découverte de la chromatique harmonique et enfin celle de la rythmique moderne (de bonnes et mauvaises mesures) - au lieu d'une mesure purement métronomique - car, sans cette rythmique, la musique instrumentale moderne serait inconcevable. Là aussi il ne s'agissait primitivement que de purs problèmes portant sur un « progrès technique [508] et rationnel. On sait que, bien longtemps avant la découverte de la musique harmonique, la chromatique constituait le moyen d'exprimer la « passion », comme nous le montre l'antiquité qui utilisait une musique chromatique (parfois même homophone) pour accompagner les *dochmies* passionnelles, à l'exemple du fragment d'Euripide que l'on vient de découvrir récemment. Ce n'est donc point dans la volonté artistique de l'expression, mais seulement dans les *moyens* techniques de cette expression qu'il faut chercher la différence entre la musique antique et la chromatique que les grands expérimentateurs musicaux de l'époque de la Renaissance ont créée avec l'enthousiasme rationnel de l'effort de la découverte, afin de donner à leur tour une forme musicale à la « passion ». L'élément techniquement nouveau a cependant consisté dans l'adoption pour cette nouvelle chromatique d'intervalles harmoniques au lieu des intervalles mélodiques de la moitié et du quart de ton de la musique grecque. Cette découverte technique n'a été elle-même possible que parce qu'auparavant on avait résolu d'autres problèmes techniques et rationnels, notamment la découverte de l'écriture musicale rationnelle à base de notes (sans laquelle aucune composition moderne n'aurait été concevable) et, antérieurement encore, la construction de certains instruments qui devaient conduire nécessairement à une interprétation harmonique des intervalles musicaux, enfin et surtout la naissance du chant polyphonique rationnel. La part essentielle dans toutes ces découvertes revient cependant aux moines missionnaires du haut Moyen Âge qui exercèrent leur apostolat dans les régions septentrionales de l'Occident. En effet, ce sont eux qui, sans soupçonner la portée ultérieure de leurs travaux, ont rationalisé pour leurs propres fins la po-

lyphonie populaire, au lieu de chercher leurs sources dans la mélodie classique grecque, comme le firent les moines byzantins. Ce furent donc des particularités très concrètes de l'état interne et externe de l'Église chrétienne d'Occident, conditionnées sociologiquement et historiquement par la religion, qui permirent à cette nouvelle problématique musicale de voir le jour sous l'impulsion du rationalisme qui était propre uniquement aux moines de l'Occident. On voit que, par essence, il ne s'agissait que de problèmes d'ordre purement « technique ». D'un autre côté, l'adoption et la rationalisation de la mesure du pas de danse, qui est à l'origine des formes musicales dont l'aboutissement fut la sonate, ont été conditionnées par certaines formes de la vie en société à l'époque de la Renaissance. Enfin, le développement du piano, un des instruments techniques les plus importants dans le développement de la musique moderne, et le large accueil que lui fit la bourgeoisie, ont leur racine dans le caractère continental spécifique de la culture dans l'Europe du Nord. Il s'agit là de « progrès » dans les *moyens* techniques de [509] la musique qui ont déterminé très largement son histoire. Or, une histoire empirique de la musique peut et doit exposer ces facteurs du développement de la musique, sans chercher pour sa part à apprécier *esthétiquement* les oeuvres musicales mêmes. Il est même souvent arrivé que le progrès « technique » se soit manifesté d'abord dans les oeuvres qui, du point de vue de la valeur esthétique, sont nettement imparfaites. L'orientation de la *curiosité* propre à l'histoire de la musique est hétéronome à *l'objet* qu'elle a pour tâche d'expliquer historiquement, celui-ci étant donné du fait de sa signification esthétique préalable.

En ce qui concerne le développement de la peinture, je recommande l'ouvrage de Wöfflin, *Die klassische Kunst*, La modestie distinguée dans la manière dont il pose les problèmes constitue un exemple remarquable de ce que l'on peut faire dans le cadre d'une recherche empirique (155).

La séparation radicale entre la sphère des valeurs et celle de l'empirique se manifeste d'une façon caractéristique en ce que l'utilisation d'une *technique* déterminée, si évoluée soit-elle, n'apporte pas la moindre indication sur la valeur *esthétique* de l'oeuvre d'art. Les oeuvres exécutées, même avec les techniques les plus « primitives », par exemple les peintures qui ignoraient tout de la perspective - peuvent avoir une valeur esthétique exactement équivalente à celles des oeuvres les plus parfaites, créées avec les moyens d'une technique rationnelle, à condition que la volonté artistique y soit limitée aux seules formes qui sont adéquates à cette technique « primitive » (156). L'invention des moyens techniques nouveaux n'a donc en premier lieu que la signification d'une différenciation croissante et elle n'offre une *possibilité* d'« enrichir » davantage l'art qu'au sens de l'intensification de la valeur. Il n'est pas rare de constater qu'en réalité elle a conduit aussi au résultat inverse, à l'« appauvrissement » du sens de la forme. Du point de vue de l'étude empirique et causale cependant, la modification d'ordre technique (dans le sens le plus élevé du terme) est justement l'élément le plus important qu'elle est généralement capable d'établir dans le développement de l'art.

Or, non seulement les historiens de l'art, mais aussi les historiens en général, dans le sens le plus large du mot, objectent d'ordinaire que non seulement ils ne se laisseront pas enlever le droit de faire des appréciations de nature politique, culturelle, éthique ou esthétique, mais encore qu'ils ne seraient plus en mesure de faire des recherches si on exigeait d'eux de renoncer à ces appréciations. Bien entendu, la méthodologie n'a ni le pouvoir ni même l'intention de prescrire à quiconque ce qu'il doit se proposer d'exposer dans une oeuvre littéraire. Par contre elle revendique le droit de montrer qu'il y a une hétérogénéité de sens entre certains problèmes, que leur *confusion* fait que [510] les discussions tournent à un dialogue de sourds et que, s'il est judicieux d'ouvrir une discussion sur certains problèmes avec le secours de la science empirique ou de la logique, on ne le peut sur d'autres. Peut-être convient-il d'ajouter la remarque d'ordre général que pour le moment nous ne justifierons point : un examen approfondi des travaux historiques apporte très facilement la preuve que la continuité de l'enchaînement causal, empirique et historique, poursuivi radicalement jusqu'à l'extrême limite, est d'ordinaire brisé presque sans exception au préjudice des résultats scientifiques, dès que l'historien se met à « évaluer ». Il s'expose à « expliquer » par exemple comme étant la conséquence d'une « erreur » ou d'une « dégénérescence » ce qui n'était peut-être de la part des agents que l'effet d'idéaux qui sont différents des siens et ainsi il manque à son devoir élémentaire : celui de « comprendre ». Le malentendu qui en résulte s'explique par deux sortes de raisons. Pour ne pas quitter le domaine de l'art, nous dirons que la première vient de ce qu'on oublie que, en plus des deux manières citées plus haut d'aborder l'étude de la réalité artistique, à savoir d'un côté la contemplation qui évalue de façon purement esthétique une oeuvre et de l'autre l'analyse qui cherche à établir une imputation purement empirique et causale, il existe encore une troisième méthode, celle de l'interprétation axiologique, dont nous avons défini la nature (plus haut, p. 498), de sorte qu'il n'est plus besoin d'y revenir. En tout cas, il est absolument hors de doute que cette dernière méthode possède une valeur propre et qu'elle est indispensable à tout historien. Il n'y a pas non plus de doute que le lecteur ordinaire des ouvrages d'histoire de l'art s'attend également et même tout particulièrement à l'y trouver. En tout état de cause, considérée dans sa structure logique, il va de soi qu'elle n'est pas identique à l'analyse empirique.

La deuxième raison vient de ce que celui qui veut s'occuper de l'histoire de l'art, même dans le sens purement empirique, doit posséder la faculté de « comprendre » la production artistique, et il va de soi que cette faculté est inconcevable sans le pouvoir de porter un jugement esthétique, c'est-à-dire sans la faculté d'appréciation. Cela vaut évidemment aussi pour les autres domaines de l'histoire, celui de l'histoire politique comme ceux de l'histoire de la littérature, de la religion ou de la philosophie. Il est cependant manifeste que tout cela ne nous fournit aucune indication sur l'essence logique du travail historique.

Nous reviendrons plus loin sur cette question. Pour le moment nous nous bornerons à discuter le problème suivant ; en quel sens peut-on parler d'un « pro-

grès » dans l'histoire de l'art, *en dehors* de toute appréciation esthétique ? Nous avons vu que dans ce cas, la notion de progrès, quand elle prend un sens technique et rationnel [511] qui vise les moyens appropriés à une intention artistique, peut réellement devenir importante pour l'histoire empirique de l'art. Il est temps de pourchasser enfin ce concept de progrès « rationnel » en son domaine le plus propre et de réfléchir sur son caractère empirique ou non empirique. En effet, les considérations qui précèdent ne sont qu'un cas particulier d'un état de choses très général.

La façon dont Windelband délimite dans son ouvrage, *Lehrbuch der Geschichte der Philosophie* (§ 2, 4e édition, p. 8), le thème de son « histoire de la philosophie » (à savoir « le processus par lequel la culture *européenne* a traduit sa conception du monde [...] dans des concepts scientifiques ») signifie pour sa pragmatique, à mon avis remarquable, un emploi du concept spécifique de « progrès » qui ne vaut cependant que pour son rapport aux valeurs de la culture (dont l'auteur tire les conséquences aux pages 15 et 16 de son ouvrage). C'est que d'une part ce concept n'est pas évident pour n'importe quelle « histoire de la philosophie » et d'autre part, si l'on prend pour base ce même rapport aux valeurs culturelles, il n'est pas seulement valable pour une histoire de la philosophie ou de n'importe quelle autre science mais encore pour n'importe quelle histoire en général (dans un sens autre que celui de Windelband, *ibid.* p. 7, no 1, sect. 2). Dans les pages qui suivent nous nous limiterons cependant aux concepts de « progrès » rationnel qui jouent un rôle dans les disciplines sociologiques et économiques. Notre vie sociale et économique européen-américaine est « rationalisée » d'une manière spécifique et dans un sens spécifique. C'est pourquoi l'explication de cette rationalisation et la construction de concepts correspondants pour la comprendre constituent une des tâches principales de nos disciplines. Cependant, en abordant ces questions, nous nous heurtons de nouveau au problème que nous avons déjà rencontré à propos de l'histoire de l'art sans l'avoir résolu, à savoir : que veut-on dire au fond quand on considère qu'un phénomène constitue un « progrès rationnel » ?

Nous rencontrons à nouveau ici l'embrouillement des différents sens de la notion de « progrès » en tant qu'elle signifie

- 1) une simple « progression » par différenciation, ou bien
- 2) une rationalité *technique* progressive des *moyens*, ou enfin
- 3) une intensification croissante de la *valeur*.

Tout d'abord un comportement *subjectivement* « rationnel » n'est pas identique à une activité « rationnellement juste », c'est-à-dire une activité utilisant les moyens objectivement justes selon les données de l'information scientifique. En effet, un tel comportement signifie simplement que l'intention *subjective* [512] tend vers une orientation méthodique de moyens, *considérés* comme justes, relativement à une fin donnée. Une rationalisation subjective progressive de l'activité

ne constitue donc pas forcément du point de vue objectif, un « progrès » dans le sens d'une activité rationnellement « juste ». La magie par exemple a été « rationalisée » de façon aussi systématique que la physique. Ainsi, la première thérapeutique à prétention « rationnelle » signifiait presque partout le refus de traiter les symptômes empiriques au moyen d'herbes et de potions expérimentées empiriquement, pour essayer de chasser par exorcisme les (présumées) « vraies causes » (magiques ou démoniques) de la maladie. Du point de vue formel, la magie avait donc la même structure rationnelle que maints progrès, même les plus importants, de la thérapeutique moderne. Malgré tout, nous ne saurions évaluer ces thérapeutiques magiques de prêtres comme un « progrès » dans le sens d'une activité « juste » par opposition aux anciens procédés empiriques. D'un autre côté, n'importe quel « progrès » dans le sens de l'utilisation des moyens « justes » n'est pas forcément obtenu par une « progression » de l'activité dans le sens de la rationalité subjective. Le fait qu'une activité progresse de la plus grande rationalité subjective vers une activité objectivement « plus conforme » à sa fin, ne constitue qu'une des multiples possibilités de l'activité et par suite un processus auquel on peut s'attendre avec (plus ou moins de) probabilité. Par contre, si dans le cas particulier la formule suivante s'avère juste : la mesure x est le moyen (admettons : unique) pour atteindre au résultat y ce qui constitue une question empirique et somme toute l'inversion de la relation causale : à x succède y - et si des individus l'utilisent consciemment au cours de l'orientation de leur activité pour atteindre le résultat y - chose qui se laisse à son tour constater empiriquement - leur activité est alors orientée dans un sens « techniquement *juste* ». Si en un point quelconque un comportement humain, quel qu'il soit, se trouve orienté dans le sens d'une « plus grande justesse technique » que précédemment, nous dirons que nous sommes en présence d'un « *progrès technique* ». C'est aux disciplines empiriques qu'il incombe de déterminer, grâce aux moyens de l'expérience scientifique, donc par voie empirique, si nous sommes vraiment en présence d'un cas de ce genre (étant naturellement entendu que l'on présuppose toujours l'absolue univocité de la fin donnée).

En ce sens donc, c'est-à-dire au cas où une fin est donnée de manière *univoque*, on rencontre au niveau des moyens les concepts de justesse « technique » et de progrès « technique » [513] que l'on peut établir de façon univoque (nous prenons ici le terme de « technique » au sens le plus large, en tant qu'il signifie tout comportement rationnel en général, et cela dans tous les domaines, y compris celui du maniement et de la domination des hommes par la politique, par des moyens sociaux, par l'éducation ou par la propagande). En particulier (pour ne mentionner que des aspects qui sont faciles à concevoir), il est permis de parler d'une *façon approximativement univoque* d'un « progrès » dans le domaine spécial de la technique au sens courant du mot, mais également dans les domaines de la technique commerciale ou de la technique juridique, à condition de prendre comme point de départ un état déterminé de façon univoque d'une structure concrète. Je dis bien : approximativement, car tout homme informé sait que les divers principes techniquement rationnels arrivent à se combattre, de sorte que si

l'on parvient à établir entre eux un compromis chaque fois du point de vue des personnes concrètes qui y sont intéressées, celui-ci n'est jamais « objectif ». Si l'on suppose maintenant que certains besoins sont *donnés*, si l'on suppose en outre que ces besoins comme tels ainsi que l'estimation subjective de leur ordre hiérarchique *ne sauraient être soumis* à la critique et enfin si l'on suppose *donnée* une forme stable de l'organisation économique - bien entendu sous la réserve qu'en ce qui concerne leur durée, leur sécurité ou leur profusion dans la satisfaction des besoins, ces intérêts peuvent se combattre et se combattent effectivement - il est également possible de parler d'un progrès « économique » vers un optimum relatif dans la satisfaction de ces besoins, au cas où les possibilités sont *données* de s'en procurer les moyens. L'emploi de ce concept *n'est* cependant justifié du point de vue économique que sous ces présuppositions et dans ces limites.

On a cru qu'il était possible d'en déduire des évaluations univoques, en particulier d'ordre purement *économique*. Un exemple caractéristique nous est fourni par la théorie développée en son temps par le professeur Liefinann (157), à partir de l'exemple scolaire de la destruction délibérée des biens de consommation qui sont tombés au-dessous du prix de revient, afin de sauvegarder les intérêts de rentabilité des producteurs. A son avis on pourrait estimer cette destruction comme objectivement juste « du point de vue économique ». Cette conception ainsi que - c'est cela qui importe - d'autres analogues considèrent comme évidentes une série de présuppositions qui ne le sont pas du tout. En premier lieu elles admettent que l'intérêt d'un individu se prolongerait non seulement en fait au-delà de sa mort, mais encore qu'il *devrait* [solle] valoir une fois pour toutes comme se prolongeant ainsi. Or, sans cette transposition de l'« être » [Sein] en « devoir être » [Sollen] il n'est pas possible d'effectuer de façon univoque cette évaluation soi-disant purement économique. En effet, comment pourrait-on sans cela désigner par exemple les intérêts des [514] « producteurs » et des « consommateurs » comme ceux de personnes douées de pérennité ? Le fait qu'un individu tient compte des intérêts de ses *héritiers* ne constitue plus une donnée purement *économique*. En effet, on substitue plutôt à des hommes vivants de pures entités intéressées uniquement à faire fructifier [verwerten] leurs « capitaux » dans des « entreprises » et n'existant que pour ces entreprises. Certes, une telle conception est une fiction utile pour les recherches théoriques. Mais, même en tant que fiction, elle ne s'applique pas à la situation des travailleurs, surtout pas à ceux qui n'ont pas d'enfants. En second lieu elle ignore l'existence des « classes sociales » dont la situation peut (je ne dis pas - doit) se détériorer absolument sous le régime du libre marché, du fait que le pouvoir d'achat de certaines couches de consommateurs peut diminuer non seulement *en dépit* de la répartition « optimale » - chaque fois possible quand on l'apprécie du point de vue de la rentabilité - entre le capital et le travail dans les différentes branches de la production, mais justement aussi à *cause* d'elle. En effet, la distribution « optimale » de la rentabilité qui conditionne la constance des investissements des capitaux dépend à son tour des constellations de force entre les diverses classes et les conséquences de ce phénomène peuvent (je ne dis pas : doivent) affaiblir dans une situation concrète la position de ces couches sociales

dans la bataille des prix. En troisième lieu, cette conception ignore la possibilité d'oppositions persistantes et irréductibles, des intérêts entre les membres des diverses unités politiques et de ce fait elle prend *a Priori* parti en faveur du principe du « libre-échange ». Or, ce principe qui est un excellent instrument heuristique se transforme immédiatement en une « évaluation » qui n'est plus du tout évidente sitôt qu'il sert à établir des postulats concernant *ce qui doit être*. Et si, dans le but d'éviter le conflit, cette conception suppose l'unité politique de l'économie mondiale - hypothèse parfaitement plausible du point de vue théorique - la possibilité inévitable de la critique, provoquée par cette destruction des biens de consommation dans l'intérêt (nous le supposons) de l'optimum de rentabilité (des producteurs aussi bien que des consommateurs) donné *en Permanence* dans les conditions données, se déplace et prend toute sa portée. Car alors la critique s'attaque en bloc au *Principe* de l'économie du marché *comme telle*, sur la base des directives que fournit la rentabilité optimale, exprimable en monnaie, des diverses unités économiques participant à l'échange. Une organisation de l'approvisionnement en biens autre que celle du libre-échange n'aurait aucune raison de prendre en considération les constellations d'intérêts des diverses unités économiques données en vertu du principe, du libre-échange [515] et par conséquent elle ne serait pas obligée de retirer de la circulation des biens de consommation existants.

Les vues du professeur Liefinann ne sont correctes même sur le plan théorique et alors, bien entendu, justes, que si l'on suppose que certaines conditions sont données formellement, c'est-à-dire si on se donne

1) exclusivement pour fin directrice les intérêts de rentabilité permanents de personnes qui sont censées rester les mêmes, avec des besoins qui sont également censés rester les mêmes,

2) le régime exclusif de l'économie du capital privé pour couvrir les besoins par le jeu d'une totale liberté dans la concurrence et

3) un pouvoir étatique qui se désintéresse de l'économie pour n'être que le protecteur du droit. Dans ce cas, l'évaluation ne porte que sur les moyens rationnels en vue de la solution optimale d'un problème technique particulier de la répartition des biens. Ces fictions de la pure économie, utiles dans le cadre de la recherche théorique, ne sauraient devenir la base d'évaluations pratiques de situations réelles. Il n'y a pas à sortir de là, une théorie économique ne peut jamais indiquer que ceci : pour atteindre la fin technique donnée x , la mesure y constitue le seul moyen ou l'un des moyens appropriés conjointement avec les mesures y_1 et y_2 ; dans ce dernier cas, il existe entre y , y_1 , et y_2 , telle et telle différence dans les effets et, éventuellement, dans la rationalité; enfin l'application de ces mesures et la réalisation de la fin x imposent de prendre en charge les « conséquences subsidiaires » z , z_1 , et z_2 . Toutes ces propositions ne sont que des inversions de relations causales et, pour autant qu'il s'y attache des « évaluations », celles-ci ne concernent exclusivement que le degré de rationalité de l'action envisagée. Les évalua-

tions ne sont univoques qu'à la condition, et à la seule condition, que le but économique et les conditions de la structure sociale soient données formellement, qu'il n'y ait à choisir qu'entre plusieurs moyens économiques et enfin que ceux-ci ne se différencient exclusivement entre eux que relativement à leur sûreté, leur fréquence et leur profusion quantitative, mais restent par contre absolument identiques en ce qui concerne les autres points qui pourraient éventuellement avoir de l'importance pour les intérêts humains. Ce n'est qu'à cette condition que l'on peut évaluer inconditionnellement un moyen comme étant « techniquement le plus juste » et que cette évaluation est univoque. Dans tous les autres cas, c'est-à-dire dans tous ceux qui ne relèvent pas de la pure technique, l'évaluation cesse d'être univoque, car d'autres évaluations interviennent qu'il n'est plus possible de déterminer de façon purement économique.

Cependant, une fois qu'on a établi l'univocité d'une évaluation technique [516] dans la sphère de la pure économie, il ne faudrait pas croire que l'on est déjà parvenu à établir une univocité au niveau de l'évaluation définitive. En effet, c'est plutôt au-delà de ces discussions que commence l'enchevêtrement dû à la diversité infinie des évaluations possibles dont on ne peut se rendre maître qu'en se référant à des axiomes ultimes. Je me contenterai de mentionner un seul point : derrière toute « action » il y a toujours l'homme. Or, quand l'accroissement de la rationalité subjective et de la « justesse » objective et technique de l'activité comme telles dépassent une certaine limite, l'homme peut estimer qu'il y a un danger pour certains biens importants (d'ordre éthique ou religieux) et, du point de vue de certaines conceptions, ce danger existe même généralement. Il semble difficile à nous autres de faire nôtre l'éthique (maximaliste) du bouddhisme qui condamne toute action orientée vers une fin [*Zweckhandlung*], tout simplement parce qu'elle est une action orientée en ce sens et qu'elle détourne l'être humain de la délivrance. Néanmoins, il est absolument impossible de la « réfuter » à la manière dont on montre qu'une opération de calcul est fautive ou qu'un diagnostic médical est erroné. Sans choisir des exemples aussi extrêmes, on saisit sans difficultés que les rationalisations économiques, si indiscutablement « justes » qu'elles soient du point de vue « technique », ne sont nullement justifiées en vertu de cette *seule* qualité devant le forum de *l'appréciation*. Cela vaut sans exception pour toutes les rationalisations, y compris les domaines en apparence aussi purement techniques que le système bancaire par exemple. Ceux qui s'élèvent contre ces sortes de rationalisations ne sont pas forcément des insensés. Au contraire, chaque fois que l'on cherche à *faire une évaluation* il est indispensable de tenir compte de l'influence que les rationalisations techniques exercent sur les modifications de l'ensemble des conditions de vie internes et externes. L'usage *légitime* du concept de progrès dans nos disciplines est donc partout et sans exception lié au « technique », c'est-à-dire comme nous l'avons expliqué, à la notion de « moyen » approprié à une fin *donnée* univoquement. jamais il ne s'élève à la sphère des *évaluations* ultimes.

Toutes ces considérations m'obligent à tenir l'utilisation du concept de « progrès » pour extrêmement *inopportune*, même dans le domaine limité où son application empirique ne soulève aucune difficulté. Mais l'on n'a jamais pu interdire à personne l'usage de certains termes et je crois qu'en fin de compte on peut éviter les malentendus possibles.

Avant de conclure, il me reste à discuter une dernière série de problèmes concernant la place du rationnel au sein des disciplines empiriques.

[517] Quand une chose normativement valable devient l'objet d'une recherche *empirique*, elle perd en devenant un tel objet son caractère de norme : on la traite alors comme de l'« étant » [*seiend*] et non comme du « valable » [*gültig*] Prenons un exemple. Si l'on se propose d'établir une statistique du nombre de « fautes de calcul » commises par une catégorie déterminée de comptables professionnels - expérience qui n'est peut-être pas dépourvue de toute signification scientifique - les principes fondamentaux de l'arithmétique « valent » alors en deux sens totalement différents. Dans le premier cas leur validité normative constitue évidemment la présupposition absolue du calcul *en lui-même*. Dans le second cas, où l'examen du degré de l'application « juste » des opérations intervient comme *objet* de la recherche, nous sommes en présence de quelque chose d'absolument différent du point de vue logique. En effet, l'application des règles du calcul par les personnes dont on examine statistiquement les comptes est alors traitée comme une maxime effective du comportement qu'elles ont acquis par éducation et dont on détermine la fréquence dans l'application concrète, tout comme certains phénomènes de démence peuvent devenir l'objet de déterminations statistiques. Dès l'instant où l'application des opérations arithmétiques devient l'objet » d'une recherche, le fait qu'elles « valent » normativement ou encore qu'elles sont « justes » n'entre pas en ligne de compte dans la discussion et cela demeure même parfaitement indifférent du point de vue logique. Évidemment le statisticien est obligé de se soumettre lui aussi à la convention, c'est-à-dire aux principes des opérations arithmétiques, quand il examine statistiquement les comptes des personnes soumises à l'épreuve. Mais il lui faudrait tout aussi bien appliquer le cas échéant un procédé de calcul qui serait normativement « faux » si d'aventure celui-ci avait passé pour « correct » aux yeux d'un groupe d'hommes déterminé, et au cas où il se proposerait d'examiner statistiquement la fréquence de l'utilisation de ces opérations considérées comme « correctes » par ce groupe d'hommes en question. Là où les opérations arithmétiques deviennent *objet* d'une recherche, elles ne sont jamais du point de vue de l'étude empirique, historique ou sociologique, qu'une maxime ayant une validité *conventionnelle* au sein d'un groupe d'hommes déterminé, qui les adoptent plus ou moins approximativement dans leur comportement pratique, et elles ne sont rien d'autre. Tout exposé de la théorie musicale des Pythagoriciens est obligé d'accepter préalablement le calcul « faux » - d'après notre savoir - suivant lequel 12 quintes = 7 octaves. De même toute histoire de la logique est obligée d'admettre l'existence historique de constructions logiques [518] qui (à nos yeux) sont contradictoires. Il est cependant humainement compréhensi-

ble, bien que cela reste étranger au travail scientifique, qu'un auteur accompagne la constatation de pareilles « absurdités » d'une explosion de colère, ainsi qu'il est arrivé à un éminent historien de la logique du Moyen Âge (158).

La métamorphose de vérités possédant une validité normative en des opinions ayant simplement une validité conventionnelle qui sert de base à toutes les structures intellectuelles, y compris les pensées logiques ou mathématiques, n'empêche absolument pas qu'au moment où ces dernières deviennent l'objet d'une étude qui se propose d'analyser leur être [*Sein*] empirique, et non leur sens [*Sein*] correct (du point de vue normatif), la validité normative des vérités logiques et mathématiques constitue cependant l'*a priori* de toutes les sciences empiriques et de chacune d'elles. Toutefois le problème de leur structure logique est moins simple quand on examine une fonction dont nous avons déjà parlé plus haut et qui intervient dès qu'on fait des recherches empiriques sur des relations intellectuelles; cette fonction, il faut la distinguer soigneusement des deux autres, de celle qui fait de ces validités l'objet d'une recherche empirique et de celle qui en fait leur *a priori*. Toute science qui s'occupe de relations psychiques ou sociales est une science du *comportement* humain (ce concept embrassant aussi bien tout acte de pensée réflexif que tout *habitus* psychique). Elle cherche à « comprendre » le comportement et, par cette entremise, « interpréter explicativement » [*erklärend deuten*] son développement. Ce n'est pas ici le lieu de traiter le difficile concept du « comprendre ». Seule une de ses formes particulières retiendra notre attention, celle de l'« interprétation rationnelle » [*ratio"e Deutung*]. Nous « comprenons » manifestement sans plus de commentaire qu'un penseur résolve un problème déterminé d'une manière que nous considérons nous-mêmes comme (i normativement juste», de même que nous comprenons qu'un homme fasse une prévision « exacte » lorsqu'il applique les moyens qui - selon notre propre jugement - sont « justes » en considération de la fin désirée. Notre compréhension de ces phénomènes possède alors un caractère si particulièrement évident, *parce qu'il s'agit dans ces cas de la réalisation de quelque chose d'objectivement « valable »*. Il faut malgré tout se garder de croire que dans ces cas la notion du « normativement « juste » aurait, du point de vue de la logique, une structure semblable à celle qui la caractérise lorsqu'elle joue le rôle général d'*a priori* de toute recherche scientifique. La fonction qu'elle remplit en tant qu'instrument de la « compréhension » semble plutôt la même que celle que joue la pure « intropathie » [*Einfühlen*] psychologique, destinée [519] à faire connaître compréhensivement, des relations affectives et sentimentales, logiquement irrationnelles. Le moyen de l'explication compréhensive consiste ici non pas dans la justesse *normative*, mais d'une part dans les habitudes *'conventionnelles du savant et du professeur de penser de telle manière et non d'une autre* [*so und nicht anders zu denken*] et d'autre part, quand cela s'avère nécessaire, dans la capacité de comprendre par intropathie une pensée qui est étrangère à leurs propres habitudes et qui, relativement à ces dernières, leur semble normativement « fausse ». Le fait qu'une pensée fautive ou une « erreur » peut en principe être comprise tout aussi bien qu'une pensée « juste » prouve suffisamment que la notion du valable, entendu comme ce qui est « nor-

mativement juste », *n'entre pas ici comme telle* en ligne de compte, mais uniquement en tant qu'elle constitue un type *conventionnel* particulièrement facile à comprendre. Cela nous amène à une dernière remarque sur le rôle que le « normativement juste » joue dans la recherche sociologique.

Pour « comprendre » un calcul « inexact » ou une proposition logique « incorrecte » et pour déterminer ou exposer leur influence sur les conséquences effectives qui en résultent, il va évidemment de soi qu'il ne suffit pas de les contrôler en refaisant à son tour le calcul « juste » ou, selon le cas, en repensant logiquement la proposition, mais qu'il faut également indiquer avec les moyens de calcul exact ou respectivement de la logique correcte le *point précis où* le calcul et la proposition logique qui font l'objet de la recherche *s'écartent* des règles que l'auteur qui les expose considère lui-même comme normativement justes. Cela ne s'impose pas uniquement pour les raisons de pédagogie pratique que Windelband met en avant dans *L'Introduction* à sa *Geschichte der Philosophie*, quand il parle des « écriteaux » destinés à signaler les « sentiers réservés au transport du bois » [Holzwege], car ce résultat ne constitue qu'une conséquence subsidiaire souhaitable du travail historique. Ni non plus parce que de toute nécessité la « valeur de vérité » que nous reconnaissons comme « valable » - et par conséquent aussi le « progrès » dans la direction de cette vérité - pourrait constituer à elle seule l'unique rapport possible aux valeurs ultimes qui serait décisif pour la sélection des faits dans toute problématique historique, celle-ci pouvant avoir pour objet n'importe quelle connaissance logique ou mathématique ou toute autre espèce de connaissance scientifique. (D'ailleurs, même s'il en était réellement ainsi, il faudrait néanmoins tenir compte de l'état de choses si souvent signalé par Windelband (159) qui nous dit que le « progrès » ainsi entendu, au lieu du chemin direct, prend très fréquemment - économiquement parlant - le détour plus rentable qui passe par les « erreurs », c'est-à-dire [520] les confusions de problèmes). Cela s'impose au contraire parce que (et donc uniquement pour autant que) les endroits, où le tableau de pensée intellectuel qui fait l'objet de la recherche s'écarte de celui que le savant doit regarder lui-même comme « juste », appartiennent généralement aux aspects qui lui semblent spécifiquement « caractéristiques », c'est-à-dire les aspects qui, de son point de vue de savant, sont importants directement Par le rapport aux valeurs ou bien causalement sous l'angle d'autres faits également rapportés à des valeurs. Il en sera normalement ainsi d'autant plus souvent que la valeur de vérité des pensées constitue davantage la valeur directrice d'un exposé historique, notamment dans une histoire d'une « science » déterminée (par exemple la philosophie ou l'économie politique théorique).

Il n'en est pas nécessairement ainsi dans ces seuls cas. En effet, les choses se passent d'une manière au moins analogue partout où une activité rationnelle-subjective par son intention, forme en général l'objet d'un exposé, bref là où des erreurs de « raisonnement » et de « calcul » peuvent constituer les éléments causatifs du développement de l'activité. Pour « comprendre » par exemple la manière dont une guerre a été menée, il est indispensable de se représenter - peut-être pas

nécessairement sous une forme explicite et détaillée - des deux côtés un commandant en chef idéal qui aurait eu une information complète et aurait toujours eu présent à l'esprit la totalité de la situation, la dislocation des forces militaires en présence ainsi que l'ensemble des possibilités subséquentes susceptibles de réaliser le but, univoque, *in concreto*, à savoir la destruction de la puissance militaire adverse, et qui, sur la base de ces informations, aurait ensuite agi sans commettre d'erreur ni de faute logique. En effet, ce n'est, qu'ainsi qu'il est possible de déterminer de façon univoque quelle a été l'influence causale qu'ont exercée sur le cours des événements les commandants en chef réels qui ne possédaient ni cette connaissance ni ce discernement dépourvu d'erreur et qui n'étaient pas non plus en général de simples machines rationnelles à penser (160). La construction rationnelle prend donc ici la valeur d'un moyen permettant de faire l'« imputation causale » correcte. Les constructions utopiques d'une activité strictement rationnelle et dépourvue d'erreur qu'imagine la « pure » théorie économique ont exactement le même sens.

Pour faire *l'imputation* causale de phénomènes empiriques nous avons justement besoin de constructions rationnelles qui, suivant le cas, - ont un caractère empirico-[521] technique ou encore logique et qui répondent à la question : Comment un état de choses qui peut consister aussi bien en une relation externe de l'activité qu'en un tableau de pensées (par exemple un système philosophique) *se présenterait-il ou se serait-il présenté s'il* obéissait à une « justesse » et à une « absence de contradiction » absolument rationnelles d'ordre empirique ou logique ? Considérée du point de vue logique, la construction de ce genre d'utopies rationnellement justes n'est *qu'une* des diverses figures possibles de l'« idéaltype » - car tel est le nom que j'ai donné à ce genre de construction de concepts (que je suis d'ailleurs prêt à échanger contre une dénomination meilleure). Or, non seulement on peut concevoir des cas, ainsi que nous l'avons déjà dit, où une inférence caractéristiquement *fausse* ou un comportement typiquement *contradictoire* avec sa fin rendent précisément les meilleurs services sous la forme de l'idéaltype, mais surtout il existe des sphères entières du comportement (celle de l'« irrationnel ») où l'univocité obtenue par une abstraction par isolement en rend davantage que le maximum de rationalité logique (161).

En fait, le savant utilise très fréquemment des « idéaltypes » construits selon la « justesse » normative; *logiquement* cependant, la « justesse normative » de ces types n'est pas la plus essentielle. En effet, lorsqu'un savant se propose par exemple de caractériser une forme spécifique de convictions typiques d'une époque, il peut aussi bien construire un type de convictions conforme à ses normes éthiques personnelles, et en ce sens objectivement « justes », qu'un type absolument contraire à ses propres normes, pour y comparer ensuite le comportement des individus qu'il se propose d'examiner; enfin il peut même construire un type de convictions auquel il n'attribue personnellement aucun prédicat positif ni négatif. A cet égard, ce qui est normativement « juste » ne possède aucune espèce de monopole. En effet, quel que soit le contenu de l'idéaltype rationnel, qu'il représente

une norme de dogmatique juridique, de croyance éthique, esthétique ou religieuse ou bien une maxime technique, économique ou encore une maxime de politique juridique, sociale ou culturelle ou enfin n'importe quelle espèce d' « évaluation » élaborée de la façon la plus rationnelle possible, sa construction n'a dans les recherches empiriques que le seul but suivant: « comparer » à lui la réalité empirique et déterminer en quoi elle en diverge, s'en écarte ou s'en rapproche relativement, afin de [522] pouvoir la décrire avec des *concepts aussi compréhensibles et aussi univoques que possible*, la comprendre et l'expliquer grâce à l'imputation causale. La construction rationnelle de concepts dans la dogmatique juridique remplit par exemple ces fonctions à l'usage de la discipline empirique de l'histoire du droit ⁸ et la théorie rationnelle de la comptabilité à l'usage de l'analyse du comportement réel des unités économiques au sein d'une économie du profit. Les deux disciplines dogmatiques que nous venons de citer ont évidemment en plus, parce qu'elles sont également des « arts techniques », des buts pratiques et normatifs éminemment importants. En vertu de leur particularité de sciences dogmatiques elles sont tout aussi peu des disciplines empiriques, au sens discuté ici, que par exemple les mathématiques, la logique, l'éthique normative ou l'esthétique, encore que pour d'autres raisons elles en diffèrent totalement de la même manière que celles-ci diffèrent entre elles.

En fin de compte la théorie économique est visiblement une *dogmatique en un sens logiquement très différent- de celui de la dogmatique juridique*. Ses concepts se rapportent à la réalité économique d'une manière spécifiquement autre que les concepts de la dogmatique juridique à la réalité de l'objet de l'histoire et de la sociologie empiriques du droit. Toutefois, de même qu'on peut et qu'il faut utiliser dans ces dernières disciplines les concepts de -la dogmatique juridique à titre d'«idéaltypes», le sens exclusif de la pure théorie économique est de servir la connaissance de la réalité sociale passée et présente. En effet, elle établit un certain nombre de présuppositions qui ne s'accomplissent presque jamais dans la réalité, bien qu'elles la rencontrent de façon plus ou moins approximative, et elle demande comment l'activité sociale humaine se serait-elle constituée dans le cadre de ces présuppositions si son développement avait été strictement rationnel ? Elle ne présuppose donc tout spécialement que le seul règne des purs intérêts économiques et elle exclut l'influence des facteurs politiques ainsi que des autres facteurs extra-économiques sur l'orientation de l'activité.

Malheureusement la théorie économique a été elle aussi victime du phénomène typique de la « confusion des problèmes » [*Problemverschlingung*] (162). En effet, la théorie purement économique en son sens « individualiste », politiquement et moralement « neutre », qui a été un moyen méthodologique indispensable et le restera sans doute toujours, fut conçue par l'école radicale du libéralisme comme le reflet intégral de la réalité. « naturelle », c'est-à-dire de la réalité

⁸ Voir à ce sujet mon étude sur *R. Stammler's Überwindung der materialistische Geschichtsauffassung* (*apud Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre* pp.. 337 et suiv.).

non altérée par la sottise humaine, et pour cette raison comme ayant le caractère [523] d'un « devoir-être »; autrement dit on lui a attribué la validité d'un idéal dans la sphère des valeurs au lieu d'un idéaltype à - utiliser au cours d'une recherche empirique portant sur l' «étant ». Lorsqu'à la suite de l'évolution dans la politique économique et sociale il y eut un revirement dans l'appréciation de l'État, la réaction qui s'ensuivit dans la sphère des évaluations se répercuta également très vite dans celle de l'être et l'on rejeta la pure théorie économique non seulement au sens d'un idéal - validité à laquelle elle n'aurait jamais dû avoir droit - mais aussi à celui de procédé- méthodologique utile dans l'étude du réel. Des considérations « philosophiques » de toutes sortes se sont substituées à la pragmatique rationnelle, de sorte qu'en identifiant l'« étant » psychologique et le « devant-valoir » éthique on s'est mis dans l'impossibilité d'établir une distinction nette entre la sphère des évaluations et celle du travail empirique. Les résultats extraordinaires que les représentants de ce développement scientifique ont obtenus sur le plan historique et sociologique autant que sur celui de la politique sociale sont tout aussi indéniables que la nécessité, pour un observateur impartial, de constater que cette évolution a provoqué depuis un certain nombre de décennies une dégradation constante du travail théorique et strictement scientifique en général : c'est là une conséquence normale de la confusion des problèmes.

La première des deux thèses principales qu'invoquent les adversaires de la pure théorie consiste à regarder les constructions rationnelles comme de « pures fictions » qui ne nous révèlent rien de la réalité empirique. Entendue comme il faut, cette affirmation se laisse justifier. En effet, les constructions théoriques sont uniquement au service de la connaissance qui ne leur est nullement fournie par les réalités, surtout que, par suite de l'intervention d'autres séries de facteurs et de motifs qui ne sont pas compris dans les présuppositions de la construction théorique, celles-ci ne sont jamais, même dans les meilleurs cas, que des approximations du développement construit théoriquement. Aussi, comme nous le montrent les explications précédentes, cela n'apporte pas la moindre objection contre l'utilité et la nécessité de la pure théorie. La seconde thèse soutient qu'il ne saurait absolument pas y avoir de théorie axiologiquement neutre de la *politique* économique entendue comme science. Il est évident qu'elle est foncièrement fautive et même d'autant plus fautive que la « neutralité axiologique » - comprise à la manière que nous avons définie plus haut - est précisément la présupposition de *toute* recherche purement scientifique portant sur la politique et principalement sur la politique sociale et économique. je pense qu'il n'est pas nécessaire de répéter une nouvelle fois qu'il est naturellement possible et même scientifiquement utile et nécessaire d'élaborer des propositions du type suivant : si l'on veut atteindre le but (de l'ordre de la politique économique) x , la mesure y est le seul moyen approprié ou bien, [524] étant données les conditions b , b_1 , et b_2 , les mesures y_1 , y_2 , et y_3 , sont les seuls moyens ou les plus efficaces. je voudrais seulement rappeler ici en y insistant que le problème subsiste même là où il est possible de définir d'une façon absolument *univoque* la fin. Si nous sommes en présence d'une telle univocité nous avons affaire à une simple inversion d'une relation causale, et par consé-

quent à un pur problème « technique ». C'est pourquoi, dans tous ces cas, il n'y a rien qui puisse interdire à la science de traiter ces relations techniques d'ordre téléologique comme de simples relations causales et de les concevoir d'après la formule : à y succède constamment le résultat x ou respectivement, étant données les conditions b_1 , b_2 et b_3 , à y_1 , y_2 et y_3 succède l'effet X . Tout cela signifie au fond la même chose, et l'« homme d'action » peut en tirer sans difficulté des « recettes ».

Cependant, en plus de son rôle qui consiste d'une part dans l'élaboration de formulations purement idéaltypiques et d'autre part dans l'établissement de relations causales singulières d'ordre économique - car il s'agit uniquement et sans exception de relations de ce genre lorsque x doit être suffisamment univoque et que l'imputation d'un effet à sa cause et par conséquent la relation de moyen à fin doivent être suffisamment rigoureuses - il incombe encore à la théorie scientifique de l'économie d'autres tâches. Elle a encore à étudier l'ensemble des phénomènes sociaux pour déterminer dans quelle mesure ils sont coconditionnés par des causes économiques : c'est le travail de l'interprétation économique de l'histoire et de la sociologie. D'un autre côté elle a aussi à étudier comment les événements et les structures économiques sont à leur tour conditionnés par les phénomènes sociaux en tenant compte de la diversité de nature et du stade de développement de ces phénomènes : c'est là le travail de l'histoire et de la sociologie de l'économie. A cette dernière sorte de phénomènes appartiennent évidemment et même en premier lieu les actes et les structures politiques et avant tout l'État ainsi que le droit garanti par l'État. Il est non moins évident que les phénomènes politiques ne sont pas seuls en cause. Il faut au contraire tenir compte de la totalité des structures qui influencent l'économie - *dans une mesure suffisamment importante* au regard de l'intérêt scientifique. L'expression consacrée de : théorie de la politique économique, ne convient bien entendu qu'imparfaitement pour désigner l'ensemble de ces problèmes. Si on continue malgré tout à l'utiliser, cela s'explique extérieurement par le fait que les universités sont le lieu où on forme les futurs fonctionnaires de l'État, intérieurement par le fait que l'État dispose de moyens de puissance particulièrement efficaces pour influencer très fortement l'économie, [525] et dès lors par l'importance pratique qu'a prise la réflexion sur le phénomène étatique. Il n'est pas nécessaire de redire encore une fois que dans toutes ces recherches il est possible d'inverser les relations de « cause à effet » en celles de « moyen à fin » chaque fois que le résultat en question est indiqué de façon suffisamment univoque. Évidemment, tout cela ne modifie non plus en rien la relation logique entre la sphère de l'évaluation et celle de la connaissance empirique. Comme suite à tout cela, - nous dirons encore, en guise de conclusion, quelques mots sur un point particulier.

Le développement des dernières décennies ainsi que les événements sans précédent dont nous sommes présentement les témoins ont accru de façon formidable le prestige de l'État. Parmi toutes les communautés sociales il est la seule à laquelle on accorde de nos jours le pouvoir « légitime » sur la vie, sur la mort et sur

la liberté ; ses organes en font un usage en période de guerre contre l'ennemi extérieur et en période de paix et de guerre contre les résistances intérieures. En période de paix il est l'entrepreneur économique le plus important et le maître le plus puissant pour imposer des tributs aux citoyens; en période de guerre il dispose sans aucune limite de tous les biens économiques qui lui sont accessibles. Sous sa forme moderne d'entreprise rationalisée il lui a été possible de procéder, en de multiples domaines de l'activité, à des réalisations qui, indiscutablement, ne pouvaient être exécutées, même approximativement, par aucune autre espèce de coopération sociale. Il était presque inévitable qu'on en tirât la conséquence qu'il devrait être considéré comme la « valeur » ultime - principalement en ce qui concerne les évaluations sur le terrain de la « politique » - et que toute activité sociale devrait en dernière analyse être mesurée aux intérêts qui sont déterminants pour son existence. A tout prendre, il s'agit là aussi d'une transformation absolument inadmissible dans l'interprétation qui déforme les faits de la sphère de l'être pour en faire des normes de la sphère de l'évaluation, sans compter que nous faisons abstraction de l'absence d'univocité dans les conséquences qui résultent de ces évaluations dès que nous abordons la discussion des moyens (destinés à « maintenir » ou à « promouvoir » l'État).

A l'encontre de ce prestige de l'État, il faut, en restant précisément au niveau des simples faits, faire la remarque suivante - l'État est *incapable* de faire un certain nombre de choses. Cela est vrai même dans les domaines qui passent pour être son, terrain d'élection, par exemple le domaine militaire, Il suffit d'observer certaines manifestations que la guerre actuelle nous permet de constater au sein des armées de certains États à caractère *multinational* (163). Elles nous enseignent que [526] le libre dévouement, qui ne se commande pas, des individus à la cause de l'État dont ils sont membres n'est nullement indifférent, même pour le succès des opérations militaires. Au plan de l'économie, nous signalerons simplement à titre indicatif que la conversion des formes et des principes de l'économie de guerre en institutions permanentes de l'économie de paix pourrait conduire très rapidement à des conséquences qui auraient un effet pernicieux pour les plans idéaux des représentants de la conception expansionniste de l'État. Mais il n'y a pas lieu de discuter ici plus longuement ce genre de questions. Lorsqu'on s'élève à la sphère des évaluations on peut très raisonnablement se faire l'avocat du point de vue qui souhaite d'un côté renforcer aussi considérablement que possible la, puissance de contrainte de l'État pour en faire un moyen de briser les résistances et de l'autre côté lui dénier toute valeur *intrinsèque* en le réduisant au rôle d'un instrument technique destiné à réaliser des valeurs totalement différentes, desquelles il tient sa dignité et qu'il ne peut sauvegarder qu'à la condition de ne pas renier sa vocation de simple manoeuvre.

Nous n'avons cependant nullement l'intention de développer ici ce thème ni non plus de plaider pour lui ou pour un quelconque autre point de vue évaluatif en général. Une chose est à rappeler : s'il y a une vertu que l'on peut exiger d'un « intellectuel professionnel » [*berufsmäßigen Denker*], c'est l'obligation, à lui recom-

mander d'ailleurs instamment, de garder toujours la tête froide, dans le sens de l'autorité personnelle, face à tous les idéaux, même les plus majestueux qui règnent à une époque déterminée et, s'il le faut, de « nager contre le courant ». « Les idées allemandes de 1914 » étaient un pur produit de littérateurs (164). L'expression de « socialisme de l'avenir » est une façon rhétorique de désigner la rationalisation de l'économie à la faveur d'une combinaison entre une bureaucratisation plus poussée et une gestion utilitaire des affaires par les intéressés. Et quand, au lieu de discuter objectivement de l'opportunité purement technique de mesures économiques qui, pour une bonne part, sont conditionnées par les possibilités financières, le fanatisme des prosélytes de l'économie implore la bénédiction non seulement de la philosophie allemande, mais encore de la religion - chose par trop fréquente de nos jours - je ne puis y voir autre chose qu'une aberration du goût de littérateurs qui se donnent de l'importance. Personne ne peut prédire dès maintenant avec certitude quelles pourront ou quelles devront être les vraies « idées allemandes de 1918 », car les soldats qui reviendront du front auront leur mot à dire. Et l'avenir dépendra sans doute de ces idées-là.

Notes du traducteur, Julien Freund, pour le quatrième essai :

“Essai sur le sens de la « neutralité axiologique »
dans les sciences sociologiques et économiques” (1917)

[Retour à la table des matières](#)

(127) Cet essai a paru en premier lieu dans la revue *Logos*, t. VII, 1917. Le thème que Weber traite ici de façon assez approfondie est à l'arrière-plan de toute son oeuvre méthodologique. On peut en outre consulter l'article qu'il a publié dans le numéro du 20 septembre 1908 dans la *Frankfurter Zeitung* sous le titre : Die sogenannte « *Lehrfreiheit* » an den deutschen Universitäten et la conférence *Wissenschaft als Beruf* qui résume l'essentiel. Le manuscrit auquel Weber fait allusion ici vient d'être publié récemment sous le titre *Gutachten zur Werturteilsdiskussion* par E. BAUMGARTEN dans *Max Weber, Werk und Person*, pp. 102-139. Combien ce problème tenait à cœur à Weber, on le voit aux efforts qu'il a entrepris pour créer la Société allemande de sociologie en 1909 . Sur les difficultés rencontrées, voir Marianne WEBER, *Max Weber, Ein Lebensbild*, pp. 427-430. Il exigea que les statuts de la société reconnaissent le principe de la neutralité axiologique (voir à ce sujet les *Schriften der deutschen Gesellschaft für Soziologie, Verhandlungen*, t. I, p. V et les explications de WEBER, *ibid.* pp. 39 et suiv.). Il croyait avoir obtenu gain de cause quand il se heurta au cours du 2e congrès de cette société à Berlin en 1912 à une telle hostilité qu'il donna sa démission de membre du Comité directeur.

(128) Cette association, *Verein für Sozialpolitik*, a été fondée en 1872 par G. Schmoller et groupait les économistes, historiens et philosophes (en particulier ceux qu'on appelait alors les *Kathedersozialisten*) qui se proposaient une réforme dans le sens du progrès social, mais sans recours aux moyens violents et révolutionnaires. Weber y adhéra au moment d'embrasser la carrière universitaire. C'est pour le compte de cet organisme qu'il mena l'enquête socio-économique dont l'essentiel se trouve dans l'étude connue sous le titre : *Die Verhältnisse der Landarbeiter im ostelbischen Deutschland*, 1892.

(129) Cette étude d'B. SPRANGER a paru dans le *Schmollers Jahrbuch*, t. XXXVIII (1914), sous le titre : *Die Stellung der Werturteile in der Nationalökonomie*.

(130) On a de la peine à s'imaginer les remous qu'a pu provoquer dans les milieux universitaires allemands la position de Weber, encore que le résultat immédiat ait été de l'isoler pratiquement. Pour comprendre cette affaire complexe, il convient de reprendre la succession des faits. L'enquête citée plus haut (note 128) avait consacré l'autorité de Weber. Il s'opposa assez rapidement aux vues de Schmoller pour des raisons de simple probité intellectuelle. Le conflit prit un tour aigu lors du congrès de l'Association pour la politique sociale en 1909 à Vienne. Le thème traité était pourtant très technique : le problème de l'initiative des communes en matière économique. Schmoller, qui était en tant que fondateur la principale figure de cette société, et Weber s'affrontèrent sur la question du patronage de l'État. Le premier s'en faisait le champion, tandis que Weber défendait l'idée d'une autonomie de la classe ouvrière et des classes inférieures, en même temps qu'il posait le problème des rapports entre l'éthique et la politique sous la forme de la validité des jugements de valeur dans les sciences. On parla même à ce moment d'une division de l'assemblée en une droite et une gauche minoritaire, Weber passant pour le chef de file de cette dernière - ce qui contrariait ses propres vues. (La principale intervention de Weber est reproduite dans ses *Gesammelte Aufsätze zur Soziologie und Sozialpolitik*, pp. 412-416). On décida à Vienne de donner pour thème au congrès suivant un débat sur les jugements de valeur et l'on admit le principe de la rédaction de contributions écrites à envoyer aux participants quelques mois avant la réunion de l'assemblée préparatoire du congrès. C'est ainsi que Weber rédigea en 1913 le manuscrit dont il vient d'être question : d'autres firent de même, tels Eulenburg; Hartmann, Oncken, Schumpeter, Spann, Spranger, von Wiese, Wilbrandt, etc. Entre-temps cependant Schmoller prit Weber à parti en ouvrant une polémique sur les propos tenus par Weber au congrès de Vienne. (Voir à ce sujet la dernière section de l'article de SCHMOLLER : *Volkswirtschaft, Volkswirtschaftslehre und-methode* dans la 30^e édit. (Jena 1911) du *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, t. VIII, en particulier pp. 493-501. Plus loin, nous aurons l'occasion de revenir à plusieurs reprises sur cette étude.) Lors de l'assemblée préparatoire du 5 janvier 1914 la discussion tourna rapidement à l'aigre. Sur proposition de Schmoller on renonça à faire figurer les discussions dans le procès-verbal de la séance et à publier dans la collection des écrits de l'association les contributions citées plus haut, tout en autorisant chaque auteur à publier la sienne à titre personnel. A l'exception de Sombart, tous les autres participants (ils étaient plus d'une cinquantaine) s'opposèrent avec plus ou moins de fougue à Weber, de sorte que celui-ci quitta finalement la salle de séance. On peut consulter sur tous ces points F. BOESE, *Geschichte des Vereins für Sozialpolitik 1872 bis 1932*, publiée en 1939 au titre du volume 188 de la collection de cette association. Il faut avoir présente à l'esprit toute cette polémique pour comprendre l'essai sur la *Neutralité axiologique*, encore que Weber ait renoncé, par discrétion ou par déférence, à faire des attaques personnelles. On peut encore constater de

nos jours combien ce problème a secoué les milieux intellectuels allemands, puisqu'il continue toujours à les diviser.

(131) Weber avait suivi les cours de ces deux historiens durant l'année 1884-1885. L'œuvre de Th. MOMMSEN (1817-1903) est bien connue. Indiquons seulement au passage que la famille de Th. Mommsen et celle de Weber étaient alliées. Le fils du premier avait épousé Clara, la soeur de Max Weber. H. TREITSCHKE (1834-1896) fut l'un des plus brillants avocats de la politique de Bismarck et le théoricien de ce qu'on appelle la politique de puissance (*Machtpolitik*). Voir ses *Vorlesungen über Politik*, éditées par Comicius, 2 vol., 1897-1898.

(132) La prise de conscience de l'importance croissante de la spécialisation, corrélative d'ailleurs de la rationalisation croissante, est également l'un des thèmes déterminants de la méthodologie de Weber. Cf. par exemple, *Le savant et le politique*, pp. 61-84 et 129-131.

(133) G. SCHMOLLER (1838-1917) dont il a été souvent question dans les précédentes notes, était l'un des principaux représentants de l'histoire de l'économie politique en Allemagne. Comme nous l'avons déjà dit il fut le chef de la deuxième école historique allemande de l'économie politique et fondateur de *l'Association pour une politique sociale*. Il combattit aussi bien l'influence de la théorie classique anglaise que le marginalisme, les conceptions de Treitschke que celles de Sombart et de Weber. Il est l'auteur de *Über einige Grundfragen der Sozialpolitik und Volkswirtschaftslehre* (1898) d'un *Grundriß der allgemeinen Volkswirtschaftslehre*, 2 vol. (1890-1904) et *Die soziale Frage* (1918). On peut lire de lui en traduction française : *Politique sociale et économie Politique* (Paris 1902) et *Principes d'économie politique* (Paris 1905).

(134) Cf. *Le savant et le politique*, pp. 74-75.

(135) Allusion au comportement de l'empereur Guillaume II. Weber n'avait pas attendu les revers de la première guerre mondiale pour critiquer ce monarque. Dans les lettres à F. Naumann du 14-XII- 1906, du 12-XI et du 18-XI- 1908 il qualifie la politique de l'empereur de « dilettantisme », de « pouvoir caporalisé », de « fanfaronnade » et le souverain lui-même de *Schattenkaiser*. Voir la première édition (1921) des *Gesammelte politische Schriften*. Ces lettres ont été supprimées dans la seconde édition.

(136) Dans le *Gutachten zur Wertdiskussion*, publié par BAUMGARTEN, *op. cit.* p. 110 il est précisé que cette déclaration a été faite lors d'une assemblée des professeurs des Hautes Écoles Techniques. Il s'agit selon toute apparence de la 4e assemblée de ce genre qui s'est tenue à Dresde en 1911 à laquelle Weber assistait. La position prise par ce dernier provoqua de nouvelles polémiques jusque dans la presse. Il est de notoriété que Weber n'a cessé de protester contre les discriminations universitaires soit au détriment des juifs (malgré l'amitié qu'il portait à Win-

delband et à Rickert, il ne leur a point pardonné d'avoir entravé la carrière universitaire de Simmel) soit au détriment des socialistes (l'article de la *Frankfurter Zeitung* du 20 Septembre 1908 sur *Die sogenannte Lehrfreiheit* contenait une protestation énergique contre le refus de certaines facultés allemandes d'habiliter les socialistes).

(137) Au moment où il rédigeait cet essai (1917) l'hostilité de Weber à la personne du Kaiser était telle qu'il s'isola totalement et se brouilla même avec ses meilleurs amis. Voir la lettre de B. Troeltsch. à P. Honigsheim du 12-VI-1917, dans BAUMGARTEN, Op. M. p. 489. Dès 1916 Weber avait préconisé une paix de compromis et il se proposait même de se rendre coupable, par un geste quelconque, de lèse-majesté afin de pouvoir exposer devant un tribunal les fautes commises par l'empereur contre la nation allemande. Il fut également l'un des premiers à exiger l'abdication de Guillaume II pour de pures raisons politiques. En effet, l'opposition de Weber à l'empereur ne procédait nullement de sentiments antimonarchistes, ainsi que le montrent les lettres du 11-X-1918 à Schultze - Gävernitz, du 12 -X et 17-X-1918 à F. Naumann, dans la première édition des *Gesammelte politische Schriften*, pp. 476-478.

(138) Weber a dénoncé à plusieurs reprises cette sorte de pseudo-objectivité, en particulier dans l'étude sur *l'Objectivité de la connaissance*, p. 154 et dans les *Gesammelte Aufsätze sur Soziologie und Sozialpolitik*, P. 431. Cependant l'argumentation prend ici une saveur particulière du fait que dans l'article déjà cité du *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* Schmoller se réclamait justement de l'opinion moyenne des philosophes allemands pour combattre Weber.

(139) Allusion à une phrase prononcée par W. Sombart à propos de la discussion sur les jugements de valeur lors de l'assemblée de *l'Association pour la politique sociale* à Vienne en 1909 : « Nous ne pouvons pas discuter de ces sortes de jugements tant que l'on n'a pas prouvé scientifiquement que des blondes ou des brunes sont les plus charmantes. »

(140) Dans l'article du *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* Schmoller considère comme subjectifs les jugements partisans des formations politiques et cléricales, alors qu'à l'opposé on assisterait dans les sciences au triomphe croissant des jugements objectifs même dans l'ordre de l'éthique. En effet, celle-ci tendrait à devenir une science expérimentale et pour *cette raison* il n'y a pas lieu de se révolter contre l'intrusion de la morale dans l'économie politique.

(141) Allusion à une phrase de Schmoller dans le même article : « J'estime que l'éthique est une science réaliste au même titre que l'économie Politique » (p. 497). Il y aurait sans doute intérêt à comparer ce passage d'une part avec *Morale et science des mœurs* de Lévy-Bruhl et d'autre part avec l'article que -Durkheim publiait à la même époque dans la *Revue de Métaphysique et de Morale* en 1911,

précisément sur *jugement de valeur et jugement de réalité* (réédité dans DURKHEIM, *Sociologie et philosophie*, Paris 1951.)

(142) Une fois de plus Weber associe dans le même mouvement de l'analyse méthodique l'« explication » et la « compréhension ».

(143) Weber répond ici à Schmoller qui l'accusait d'être un « puritain de l'éthique » du fait qu'il n'acceptait que la validité de purs impératifs formels au contraire de la science morale qui, tout en rapprochant catholiques et protestants, réalistes et idéalistes, serait capable de susciter une unanimité entre les religions aussi bien qu'entre les savants et les peuples sur le contenu de valeurs culturelles aussi simples qu'indiscutables. Bref, la morale deviendrait aux yeux de Schmoller une science de l'être et non du devoir-être et à ce titre elle pourrait définir des vérités valables pour la politique, le droit et l'économie.

(144) Le thème de la tension entre la politique et la morale ou la religion a été traité à plusieurs reprises par Weber, en particulier dans la *Zwischenbetrachtung* des *Gesammelte Aufsätze zur Religionssoziologie*, t. 1, pp. 545-554 et dans *Le savant et le politique*, pp. 181-201. À notre connaissance, ce passage est avec un autre de la *Zwischenbetrachtung*, pp. 552-553 un des premiers où Weber oppose nettement les termes de conviction et de responsabilité. Ce n'est que plus tard qu'il forgera les concepts d'« éthique de conviction » et d'« éthique de responsabilité », celui d'« éthique de conviction » ayant été formé le premier. En effet le facsimilé no 16, publié par Baumgarten (*op. cit.*) manifeste encore une hésitation de Weber au moment de rédiger les notes pour sa conférence *Politik als Beruf*. Le manuscrit indique *Machtethik*, mais Weber a raturé *Macht* pour remplacer ce terme par *Verantwortung*.

(145) Selon toute vraisemblance il s'agit d'une allusion à la thèse soutenue par Simmel dans son ouvrage sur Kant, Leipzig 1904.

(146) Weber s'oppose ici aux vues exprimées par Rickert dans son article « Vom System der Werte », *Logos*, t. IV. Cf. également l'étude sur l'*Obiectivité de la connaissance*, pp. 150-156 et *Le savant et le Politique*, pp. 93-94.

(147) La question des tendances du développement était l'une de celles qui devaient être discutées corrélativement à celle du jugement de valeur lors de l'assemblée préparatrice à laquelle l'écrit présent était destiné primitivement. Weber élargit tout de suite le problème en y incluant les autres points qui en dépendent, ceux de l'adaptation et du progrès. Sur la notion de tendance du développement voir aussi *Études critiques*, pp. 289-290 et *Zur Lage der bürgerlichen Demokratie in Rußland*, dans *Gesammelte Politische Schriften* (26 édit. 1958), p. 61. Il y a cependant lieu de noter que Weber est l'auteur d'une étude intitulée *Entwicklungstendenzen in der Lage der ostelbischen Landarbeiter*, reproduite dans ses *Ge-*

sammelte Aufsätze zur Sozial- und Wirtschaftsgeschichte. Voir également l'étude sur la notion d'adaptation, *ibid.* pp. 57 et 66.

(148) Cf. *Le savant et le politique*, pp. 200-201.

(149) Voir *Gesammelte Aufsätze zur Religionssoziologie*, t. I, pp. 514-536.

(150) Cf. *Gesammelte Aufsätze zur Sozial und Sozialpolitik*, pp. 401-402.

(151) Il s'agit de l'ouvrage de G. SIMMEL, *Schopenhauer und Nietzsche, Ein Vortragzyklus* (Leipzig 1907).

(152) Selon Marianne Weber (*op. cit.* p. 349) Max Weber se proposait d'écrire une sociologie de l'art qui aurait été le pendant de sa sociologie de la religion, afin de mettre en évidence l'originalité de la rationalisation de la civilisation occidentale. Voir aussi l'avant-propos (pp. 12-13) de *L'éthique Protestante et l'esprit du capitalisme*.

(153) Weber a donné quelques indications sur sa conception de la technique au cours de son intervention après l'exposé de W. Sombart sur Technique et culture, lors du premier congrès de la société allemande de sociologie à Francfort en 1911. L'exposé de Sombart a été publié dans l'*Archiv, für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, t. XXXIII (1911). L'intervention de Weber est reproduite dans ses *Gesammelte Aufsätze zur Sozial und Sozialpolitik*, pp. 449-456

(154) Voir l'ouvrage déjà cité de WEBER, *Die rationalen und soziologischen Grundlagen der Musik*.

(155) H. WÖLFFLIN (1864-1945). Le titre exact de l'ouvrage est : *Die klassische Kunst. Eine Einführung in die italienische Renaissance* (München 1899). L'ouvrage a été traduit en français sur la 40^e édition sous le titre : *l'Art classique. Introduction au génie de la Renaissance italienne* (Paris 1911). Autres ouvrages du même auteur : *Renaissance und Barok* (1888), *Gedanken zur Kunstgeschichte* (1941), et surtout *Kunstgeschichtliche Grundbegriffe* (1915), qui a également été traduit en français sous le titre : *Principes fondamentaux de l'histoire de l'art* (Paris 1952).

(156) Cf. *Le savant et le politique*, pp. 75-76.

(157) R. LIEFMANN (1874-1941), économiste allemand de tendance psychologue. Weber fait allusion ici aux déclarations de ce savant lors du débat sur la productivité au cours de la réunion de l'Association Pour la Politique sociale à Vienne en 1911 et peut-être aussi à l'ouvrage, *Die Unternehmungsformen*, 1912.

(158) L'éditeur de la 2e édition des *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre* croit que Weber fait allusion à K. PRANTL, l'auteur de la *Geschichte der Logik im Abendland*, 4 vol. (Leipzig 1855-1870). Nous n'avons pas réussi à localiser le passage auquel Weber fait allusion, sauf que Prantl déclare dans l'introduction au quatrième volume que la logique médiévale est particulièrement abstruse et que neuf dixièmes des écrits de cette époque sont sans valeur.

(159) WINDERLAND, *Geschichte der Philosophie*, 4e édit., § 2, p,11.

(160) Cet exemple est pour ainsi dire typique du point de vue de la signification de l'idéaltype.

(161) Cf. *Essai sur quelques catégories de la sociologie compréhensive*, pp. 429, 432-433, 438

(162) Cette conclusion est beaucoup moins dure que celle du Gutachten zur Werturteilsdiskussion (BAUMGARTEN, *op.cit.* p. 139) où Weber déclare qu'il règne une véritable « pestilence méthodologique » dans l'économie politique, parce que chaque savant éprouve le besoin de se rendre intéressant en ajoutant son grain de sel de caractère épistémologique et évaluatif aux recherches purement empiriques. Il est vrai, Weber avait été encore plus agressif lors de la réunion de l'Association pour la politique sociale à Vienne en 1911, au cours de laquelle il aurait déclaré selon Schmoller (article cité du *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, P. 493) que l'« intrusion du devoir-être dans les questions scientifiques est le fait du diable » - *Das Hineinmengen eines Solleens in twissenschaftlichen Fragen ist eine Sache des Teufels.*

(163) Allusion à la situation politique et militaire de l'Autriche-Hongrie durant la première guerre mondiale.

(164) Il s'agit du mouvement nationaliste et socialiste animé par le sociologue allemand J. PLENGE (1874-1963) et l'historien suédois R. KJELLEN (1864-1922), un des maîtres de la géopolitique (*Der Staat als Lebensform*, 1917 et *Grundriß zu einem System der Politik*, 1920) qui, par l'intermédiaire de Haushofer et d'autres élèves, influença au début le mouvement national-socialiste. Le manifeste du mouvement dont parle Weber a paru en 1916 sous le titre : 1789 und -1914, *Die symbolische Jahre in der Geschichte des politischen Geistes*. Sur ce même thème, voir Weber, *Parlament und Regierung im neugeordneten Deutschland* dans les *Gesammelte politische Schriften*, pp. 315 et 384.